

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

**Attention:
Errata
à la page 2**

Tâches de police judiciaire

Tâches de renseignement

Tâches de police de sécurité

Tâches de police administrative

Tâches de soutien

Impressum

CONCEPT ET REDACTION

Office fédéral de la police fedpol
Interpublicum AG, Ostermundigen
Kommunikation Myriam Mauerhofer, Berne

MISE EN PAGE

HP Hauser / AVD, Berne

IMPRESSION

Sonderegger Druck AG, Weinfelden

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art. 403.500 F (1 250 ex.)

COPYRIGHT

Office fédéral de la police 2008
Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.

ERRATA

p. 21 «Mesures ayant trait à des étrangers/Domaine de l'asile et des naturalisations», 2^e paragraphe:

Juste: « ...à la demande de l'ODM, Section Nationalité, quelque **34 000 (40 000)** demandes de naturalisation.»

Faux: « ...à la demande de l'ODM, Section Nationalité, quelque **3400 (4000)** demandes de naturalisation..»

Sommaire

Introduction	5
Chapitre 1 Tâches de police judiciaire	
Enquêtes Protection de l'Etat/Délits spécifiques	8
Enquêtes Terrorisme	8
Enquêtes Forensique/Informatique	9
Observations	10
Traite des êtres humains/Trafic de migrants	12
Pédophilie/Pornographie	12
Fausse monnaie	13
Chapitre 2 Tâches de renseignement	
Terrorisme	14
Extrémisme	14
Service de renseignements prohibé	15
Prolifération	15
Plates-formes	16
Opérations	16
Relations internationales (Bureau des liaisons)	17
Chapitre 3 Tâches de police de sécurité	
Sécurité des personnes	18
Sécurité des bâtiments	19
Analyse des risques et de la menace	19
Chapitre 4 Tâches de police administrative	
Explosifs et pyrotechnie	20
Armes	20
Matériel de guerre	21
Mesures ayant trait à des étrangers	21
Lutte contre la violence lors de manifestations sportives	22
Propagande incitant à la violence	23
Contrôles de sécurité relatifs aux personnes	23
SCOCI	24
MELANI	24
Service de coordination	
contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)	25
Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	26
Documents d'identité	27
Bureau de coordination	
des documents d'identité et de légitimation (KILA)	29
Recherches de personnes disparues	30

Chapitre 5 Tâches de soutien

Centrale d'engagement de fedpol	31
Analyse	33
Centre fédéral de situation	34
Coopération policière internationale	34
Mise en œuvre de l'Accord d'association à Schengen	36
Recherches RIPOL	37
Services AFIS DNA	38
Législation (Service juridique et protection des données)	39
Ressources	40

Glossaire

42

Introduction

Cette année, l'Office fédéral de la police (fedpol) publie pour la première fois un rapport d'activité complet.

Ce rapport d'activité vise à donner un aperçu des principales activités déployées en 2007 par l'office. Il indique également pour quelles activités fedpol a utilisé les ressources à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Il contient par ailleurs les rapports annuels qui étaient publiés jusqu'à présent séparément par diverses branches de l'office (Police judiciaire fédérale, Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent/MROS), ainsi que les principales informations issues d'autres rapports indépendants, tels que le rapport MELANI et le rapport SCOCI.

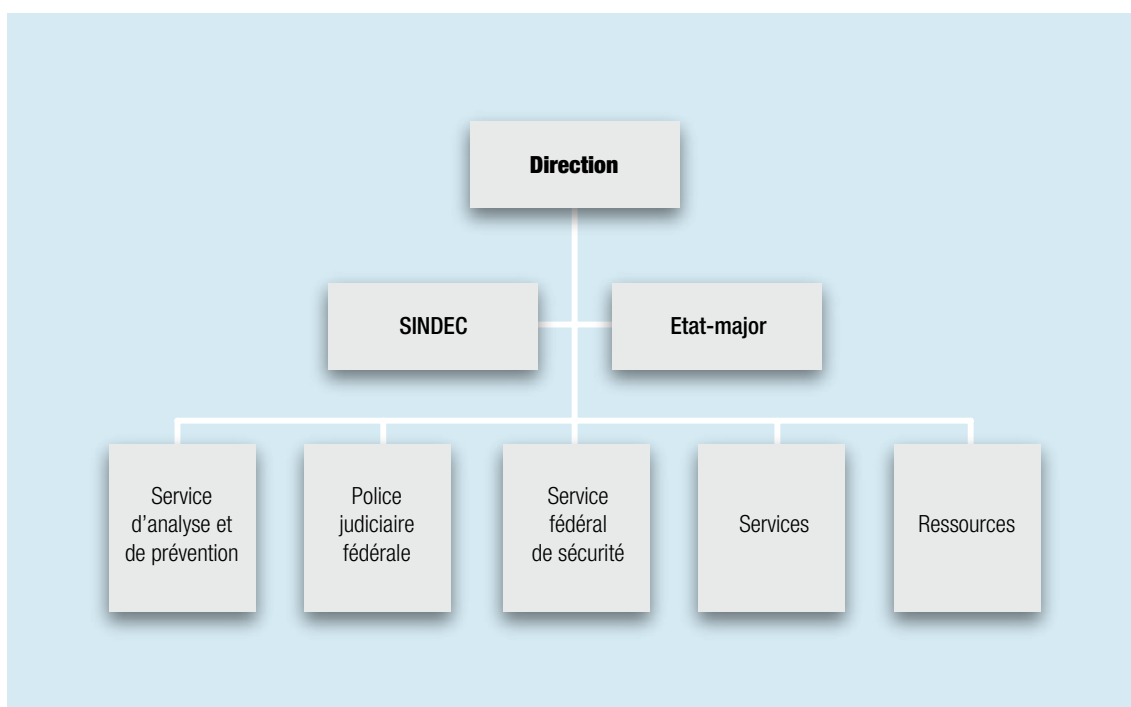
Par contre, il ne contient pas le «Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse», qui continuera d'être publié à part.

L'ensemble de ces rapports, ainsi que les précédents rapports annuels de la Police judiciaire fédérale peuvent être téléchargés à l'adresse www.fedpol.ch.

Le rapport s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires en Suisse et à l'étranger, aux médias et au grand public.

Il est composé de trois parties.

- Dans la première partie, les portraits offrent un aperçu des mandats traités par les divers domaines de l'office.
- La deuxième partie, qui représente le noyau central du rapport, ne suit pas la structure organisationnelle de l'office, mais est subdivisée selon les différentes tâches dont l'office est chargé. La structure du rapport correspond à celle du rapport préliminaire relatif au projet de loi sur la police de la Confédération, qui a été approuvé par le Conseil fédéral.
- Enfin, si elles ne sont pas mentionnées dans le corps du texte pour en faciliter la compréhension, les données statistiques se trouvent sur un CD annexé au présent rapport.



Tâches de police judiciaire

Les tâches de police judiciaire de fedpol sont assumées par la Police judiciaire fédérale (PJF).

Remarques préliminaires

- Au cours de l'année 2007, la PJF a modifié ses critères de saisie des données, ce qui a pour conséquence que le nouveau rapport ne contient plus certains graphiques qui figuraient dans les éditions précédentes. Néanmoins, certaines formes d'illustrations qui s'étaient imposées au cours des dernières années ont été conservées afin de permettre une comparaison directe lorsque cela était possible et nécessaire.
- Pour ce qui est des graphiques dans la partie consacrée aux statistiques (diagrammes circulaires), ils indiquent également chaque fois, entre parenthèses, l'écart entre les valeurs actuelles et la moyenne des deux années précédentes. Cette comparaison permet de niveler les écarts et les variations extrêmes survenus en 2005 et 2006 et d'en tirer des conclusions plus fidèles à la réalité et moins déformées sur les tendances qui s'en dégagent.
- En raison des modifications de critères mentionnées ci-dessus, il peut arriver – par exemple lors de la saisie des nationalités – que les possibilités de comparaison soient limitées, soit parce que le pays en question n'apparaissait pas encore dans la statistique auparavant, soit parce qu'il n'y apparaît plus. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de chiffres entre parenthèses permettant une comparaison avec l'année précédente.
- Les chiffres et les pourcentages exposés dans ces statistiques ne suffisent pas à tirer des conclusions d'une valeur scientifique irréfutable.

Affaires opérationnelles

On entend par «affaires opérationnelles» l'ensemble des procédures prises en charge par la PJF, qu'il s'agisse de procédures d'enquête, d'enquêtes préliminaires de police judiciaire, de procédures de coordination, d'investigations préliminaires mandatées par le Ministère public de la Confédération (MPC) ou d'instructions préparatoires menées sous la direction de l'Office des juges d'instruction fédéraux.

Procédures d'enquête

Par «procédure d'enquête», on entend l'ensemble des investigations menées par la PJF sous la direction du MPC dans le cadre d'une procédure pénale.

Soutien aux enquêtes

Le soutien aux enquêtes comprend l'observation, l'utilisation de moyens techniques de surveillance, les prestations de police technique et scientifique, les enquêtes en matière informatique, l'analyse criminelle opérationnelle, la conduite de personnes de confiance et l'engagement d'agents infiltrés.

Procédures de coordination

Les procédures de coordination sont des activités de soutien gérées de manière centralisée et synchronisée, menées dans le cadre d'enquêtes inter-cantoniales ou internationales.

Coordination

Par «coordination», on comprend l'échange d'informations de police judiciaire dans le cadre de procédures pénales ou d'opérations policières inter-cantoniales et internationales.

Activités de triage

Les activités de triage consistent à gérer l'ensemble des communications entrantes de la Centrale d'engagement de fedpol tout en déterminant les priorités concernant le traitement de ces communications.

Définitions générales

Enquêtes Protection de l'Etat / Délits spécifiques

La Division Enquêtes Protection de l'Etat/Délits spécifiques de la PJJ est impliquée dans la poursuite des infractions contre l'Etat et la défense nationale, à savoir principalement les délits à l'explosif et les infractions à la législation sur le matériel de guerre, sur l'énergie atomique et sur le contrôle des biens. Elle intervient également en cas de soupçons d'infractions contre les devoirs de fonction commises par des employés de la Confédération ou de corruption au détriment de la Confédération, ou encore de crimes contre l'Humanité. Elle mène en outre des investigations dans le cadre de procédures d'enquête judiciaire internationales transmises au MPC pour exécution ou dirigées par l'Office fédéral de la justice (OFJ).

En 2007, la Division Enquêtes Protection de l'Etat/Délits spécifiques a mené à terme 104 affaires, les travaux réalisés dans le cadre de ces dernières incluant des enquêtes de grande envergure, l'examen des premières informations ainsi que des vérifications mineures. Au cours de l'année sous revue, il y a eu neuf condamnations, dont sept prononcées par le Tribunal pénal fédéral à Bellinzone et deux autres par un tribunal cantonal. Les affaires relevaient des délits suivants: corruption, service de renseignements économiques, fausse monnaie et abus d'autorité.

Les confiscations à hauteur de 17 millions de francs se rapportent aux diverses procédures engagées dans le cadre de l'affaire «Pétrole contre nourriture», notamment contre 36 sociétés domiciliées en Suisse qui étaient mentionnées dans le rapport Volcker du 27 octobre 2005. Selon le rapport de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU, elles étaient soupçonnées d'avoir effectué des versements illégaux ou livré à l'Irak des biens humanitaires à des prix excessifs en relation avec des ventes de pétrole. Un grand nombre des procédures concernant le programme «Pétrole contre nourriture» ont été suspendues, avec attribution partielle des frais et dépens au recourant et confiscation de valeurs patrimoniales.

La multiplication des attaques de piratage informatique visant des ordinateurs de l'administration fédérale ou d'autres entreprises suisses a constitué pour les enquêteurs un défi de taille.

Une affaire a fait les gros titres au printemps 2007. En l'espace de quelques jours, plusieurs lettres falsifiées prétendument envoyées par l'Office fédéral des assurances sociales ont été mises en circulation. L'auteur tentait visiblement d'obtenir frauduleusement de l'argent. Grâce à l'ouverture rapide d'une enquête approfondie, il n'aura fallu que très peu de temps aux enquêteurs pour identifier le suspect, qui a avoué être l'auteur des faits après son interpellation.

Enquêtes Terrorisme

Suite à la mise en œuvre du Projet d'efficacité, la PJJ a décidé de renforcer la Division Enquêtes Terrorisme en intégrant un autre commissariat. Depuis l'automne 2007, trois commissariats sont désormais chargés de lutter contre le terrorisme et son financement. Les compétences ont été réparties selon des critères thématiques: le **Commissariat I Terrorisme** fait office de centre de compétences pour le terrorisme et est chargé des enquêtes relevant du terrorisme islamiste. Le **Commissariat II Terrorisme** mène principalement des enquêtes dans le domaine du terrorisme ethno-nationaliste et le **Commissariat III Terrorisme** est responsable des enquêtes s'inscrivant dans un contexte socio-

politique international. Grâce à cette répartition, les commissariats peuvent davantage se spécialiser.

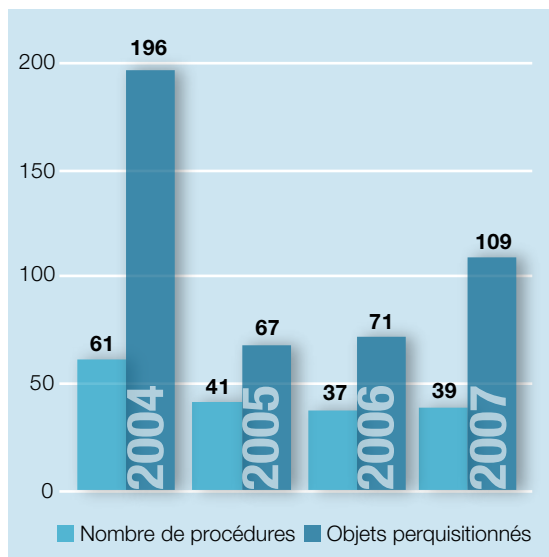
Durant l'année sous revue, plusieurs enquêtes de grande envergure ont été closes. Deux cas se sont conclus par une condamnation de la Cour des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral. Dans l'un de ces deux cas, le tribunal a reconnu les deux accusés coupables de soutien à une organisation criminelle appartenant au réseau terroriste d'Al-Qaïda. (Remarque: le 2 mai 2008, le Tribunal fédéral a confirmé tous les points de la décision.) Des enquêtes sont en cours pour plusieurs cas d'envergure, pour lesquels des recherches ont été

lancées en 2007. Deux cas à eux seuls ont occupé les deux tiers des collaborateurs de la division jusqu'à fin 2007. Les personnes visées par les enquêtes appartiennent à des réseaux internationaux

établis dans le monde entier, ce qui nécessite d'importantes mesures policières et judiciaires ainsi qu'une collaboration étroite avec les autorités de nombreux pays étrangers, notamment européens.

Enquêtes Forensique / Informatique

Enquêtes TI Le Commissariat Enquêtes TI est chargé de la sauvegarde, du traitement et de l'évaluation des données électroniques dans les procédures. L'intervention d'enquêteurs TI suppose donc la présence de supports de données électroniques de tous genres ainsi que des enregistrements de données échangées sur des réseaux locaux et sur Internet, ces enregistrements étant opérés au moyen de techniques spéciales selon un principe analogue à celui de la surveillance téléphonique.

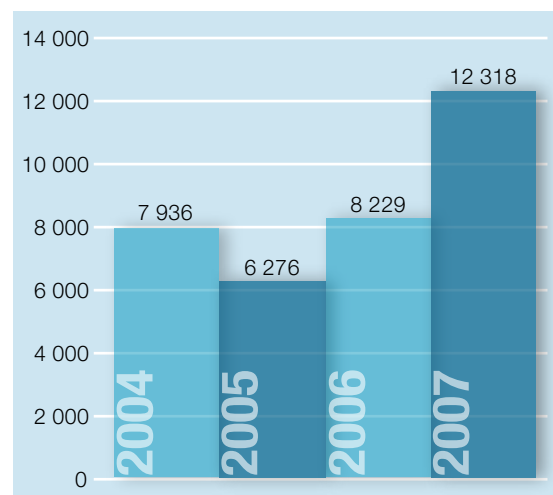


Nombre d'opérations avec perquisition

En 2007, 39 nouvelles procédures ont donné lieu à la perquisition de 109 objets; parallèlement, des enquêtes TI, en partie étendues, ont été conduites dans le cadre de 41 procédures en cours. Au total, ce sont 12,3 téraoctets de données qui ont été saisis et sauvegardés, soit près du double du volume de 2006 (8,3 téraoctets). Cette augmentation sensible est due au nombre accru d'appareils saisis dans le cadre de chaque procédure et à la croissance constante de la capacité de mémoire de la dernière génération de supports de données.

Le nombre de supports de données saisis s'est inscrit en légère baisse en 2007. Les saisies de serveurs ont provisoirement enregistré un nouveau record, qui s'explique par la progression de la numérisation.

Pour la première fois, les résultats d'une enquête et des éléments de preuve ont fait l'objet d'une présentation électronique en direct au Tribunal pénal fédéral de Bellinzone. Réalisée dans le cadre d'un procès lié à une affaire de terrorisme, cette première a constitué un défi particulier. En dépit de leur importance, les investissements et travaux préparatoires effectués à cette fin se sont révélés payants. Le choix de la méthode tenait à la nature même des faits incriminés, qui se sont produits sur des forums Internet, l'avantage étant de pouvoir les exposer clairement et d'en donner un aperçu concret à toutes les personnes présentes.



Volume des données saisies en téraoctets

Parallèlement à l'accroissement continu du volume de données, l'on a relevé en particulier l'émergence de trois autres tendances, qui ont eu pour effet de rendre les travaux d'enquête plus complexes, plus longs et plus onéreux:

Le cryptage de supports de données, de conteurs de données (archives de données cryptées), de certains fichiers ou courriers électroniques. La découverte (le craquage) des mots de passe nécessite davantage de temps ainsi que le recours à du matériel informatique et à des logiciels spécifiques.

Internet: du fait du recours accru à la voix sur IP («Voice over IP»/VoIP), une technologie de communication via Internet économique et associée à une technique de codage simple, les moyens de communication conventionnels que sont la téléphonie fixe et mobile sont progressivement relégués au second plan. En hausse, les délits en relation avec Internet incluent, entre autres, la distribution de logiciels (malware) en vue d'espionner les ordinateurs et la communication, de modifier ou d'effacer des données ainsi que de perturber, voire de paralyser, l'exploitation de l'ensemble des infrastructures informatiques.

Mobilité: la densité élevée du réseau local sans fil («Wireless Local Area Network» WLAN) a permis d'assurer une couverture quasi sans faille des villes et des agglomérations. La technologie de téléphonie mobile la plus récente garantit en outre un accès à Internet rapide, ininterrompu et largement anonyme.

Analyse criminelle opérationnelle

L'analyse criminelle opérationnelle consiste principalement en la formulation méthodique, éventuellement visuelle, d'hypothèses sur des informations mises en évidence par des enquêtes et en la définition de recommandations pour la pratique judiciaire. En

plus de fournir une deuxième évaluation, elle offre un point de vue supplémentaire sur l'enquête.

En 2007, le Commissariat Analyse criminelle opérationnelle a été sollicité dans le cadre de 75 procédures. Les procédures en question portaient en premier lieu sur des infractions relevant du crime organisé (43 %) et du blanchiment d'argent (23 %), ainsi que sur des infractions contre la loi sur le matériel de guerre (12 %), les 22 % restants concernant des affaires de corruption, de criminalité économique, de protection de l'Etat et de fausse monnaie.

La Police technique et scientifique traite les questions en matière criminelle qui se posent dans le cadre d'enquêtes au niveau fédéral. Elle se charge en particulier d'élaborer et d'attribuer des mandats d'expertises à des prestataires externes, de coordonner lesdits mandats, ainsi que de présenter les résultats obtenus de manière à ce qu'ils puissent être valablement utilisés comme moyen de preuve devant les tribunaux. Par ailleurs, elle fournit un conseil et un soutien aux autorités d'enquête et d'instruction.

Police technique et scientifique

En 2007, il a été fait appel aux services des collaborateurs de la Police technique et scientifique dans le cadre de 62 procédures de police judiciaire (24 procédures ouvertes au cours de la période sous revue et 38 procédures en cours). Au total, quelque 100 mandats ont été confiés à des instances externes, par exemple à des services cantonaux de police technique et scientifique et à des instituts de médecine légale ou universitaires.

Observations

Les activités d'observation menées sur le plan fédéral se caractérisent entre autres par le fait qu'elles sont conduites sur l'ensemble du territoire suisse et dans les régions frontalières voisines. En 2007, les forces d'observation sont intervenues principalement dans les cantons de Berne, d'Argovie, de Zurich et de Bâle, du fait en particulier de trois procédures de longue durée liées au terrorisme. Au cours de l'année sous revue, 400 mandats d'observation ont été menés à bien dans le cadre de 40 affaires opérationnelles.

Procédures – engagements

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'affaires opérationnelles	36	47	34	40	40
Nombre total d'engagements	179	354	347	336	400

Le nombre de demandes portant sur la conduite d'observations émanant de l'étranger est resté stable en 2007. Les ressources disponibles ont été affectées en priorité aux procédures conduites au

niveau fédéral, avec pour effet une réduction du nombre d'engagements effectifs pour le compte de l'étranger de 20 (2006) à 3 %. A titre de compensation, la PJF a mis à la disposition des unités d'observation étrangères un interlocuteur qui avait pour mission d'accompagner ces dernières sur le terrain en leur faisant profiter de ses connaissances locales et linguistiques ainsi que de ses contacts, mais surtout d'assurer l'échange d'informations avec les autorités locales.

Mandants de la Division Observation

	2006	2007
PJF	67 %	95 %
Entraide administrative en Suisse	13 %	2 %
Entraide administrative à l'étranger	20 %	3 %

Groupe d'observation à orientation technique

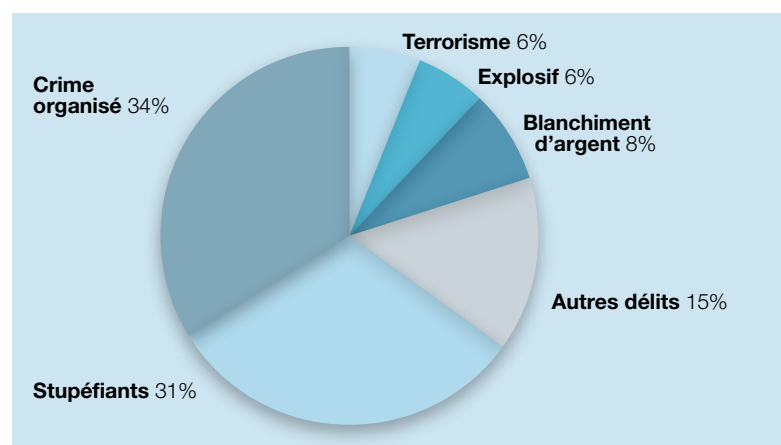
La Division Observation a mis en place, dans le cadre d'un projet-pilote, un groupe d'observation à orientation spécifiquement technique. Les données empiriques disponibles ont montré que le recours ciblé à la technique (l'installation de caméras de surveillance, par ex.) permettait d'économiser en permanence des ressources en personnel sur les lieux en question, sans que cela ne se traduise par une perte d'informations majeure. Des infrastructures techniques mobiles peuvent en outre être installées à court terme si les conditions locales et l'aménagement des lieux apparaissent comme une entrave à l'intervention des forces d'observation et si le risque qu'elles soient découvertes était jugé trop important. L'évaluation de la phase pilote étant positive, décision fut prise de poursuivre l'expérience selon l'approche retenue.

Installations mobiles

Le nombre de mesures opérationnelles relevant de la compétence du Commissariat Installations mobiles a augmenté de 8 % en 2007. Elles concernaient pour l'essentiel l'utilisation discrète d'outils de surveillance et le traitement de données audio et vidéo. Contrairement aux opérations d'observation, qui sont conduites dans l'espace public, les interventions des collaborateurs du Commissariat Installations mobiles touchent le plus souvent la sphère privée. A noter en outre qu'au vu de la gravité des interventions de même que des exigences de l'Etat de droit et en matière de procédure pénale, les interventions sont soumises à une approbation judiciaire.

Au total, le Commissariat Installations mobiles a reçu 84 demandes des unités de police des villes ou des cantons, la moitié d'entre elles émanant des polices des cantons de Genève, de Berne et de Vaud ainsi que de la ville de Zurich. Le nombre de demandes adressées par chaque unité était compris entre un et seize. 31 % des 84 mandats confiés au Commissariat Installations mobiles portaient sur le trafic de stupéfiants.

Les «Autres délits» incluent, par exemple, les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, les vols par effraction, les escroqueries et les mesures de recherche ciblée.



Interventions par catégorie d'infraction

Traite des êtres humains / Trafic de migrants

Le nombre de déclarations en relation avec la traite des êtres humains et le trafic de migrants traitées en 2007 s'est élevé à 1 439, ce qui représente une progression d'environ 17 % par rapport à l'année précédente (1 224 affaires).

Outre sa complexité accrue, le traitement des **procédures portant sur la traite des êtres humains** implique un investissement en temps plus important, ce qui a eu une incidence sur le nombre de demandes traitées (602) et sur celui des cas de coordination assistés (8).

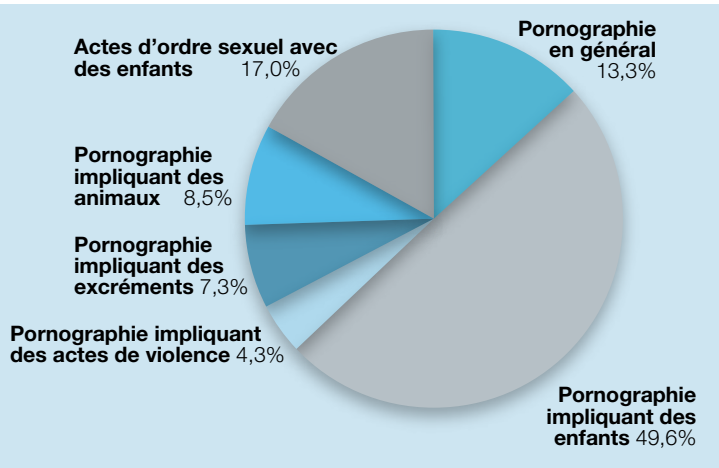
La plupart des victimes identifiées par les contrôles de police coordonnés effectués en Suisse dans les milieux de la prostitution étaient jeunes et d'origine roumaine. Dans le cadre de la plus grande opération policière menée conjointement par les cantons de Berne et de Schwyz fin février 2007, 16 personnes ont été arrêtées, tandis que 24 femmes ont été interrogées. Cette opération d'envergure a mobilisé plus de 200 policiers. Afin de garantir le bon fonc-

tionnement de la collaboration entre les deux pays, des policiers suisses ont été envoyés en Roumanie et des représentants des autorités de poursuite pénale roumaines ont été accueillis en Suisse. Cette collaboration a pour but de mettre en place les conditions nécessaires à la conduite de procédures pénales en parallèle, notamment à l'accroissement de l'efficacité de la procédure et à l'arrestation des auteurs présumés des faits dans les meilleurs délais.

Les missions en relation avec le **trafic de migrants** ont également fortement progressé, les procédures et cas de coordination y relatifs s'élevant à respectivement 837 et 5 (contre 577 affaires en 2006). Une part importante (20%) des communications reçues était en relation avec l'arrivée illégale en Europe de ressortissants irakiens. Si la Suisse n'est pas considérée comme un pays de destination classique, il reste qu'elle est un pays de transit pour nombre de migrants. Des indices laissent par ailleurs présumer que certains membres actifs des organisations de passeurs sont domiciliés en Suisse.

Pédophilie / Pornographie

En 2007, le Commissariat Pédophilie/Pornographie a traité 1 345 demandes, dont la répartition par type d'infraction se présente comme sur le graphique comme suit:



Déclarations enregistrées en 2007

ser de la pornographie infantile ou d'autres formes de pornographie interdites de manière à ce que le contenu soit difficilement reconstituable a posteriori.

En 2007, le Commissariat Pédophilie/Pornographie a préparé, en étroite collaboration avec des autorités de poursuite pénale étrangères, cinq opérations d'envergure portant sur 146 auteurs présumés domiciliés en Suisse. A cet égard, il convient tout particulièrement de citer l'opération «KOALA», qui a suscité un large écho dans l'opinion publique. L'auteur principal, qui a été arrêté en Italie, produisait des vidéos de pornographie infantile, essentiellement en Ukraine. Les 21 victimes, des filles âgées de 9 à 16 ans, étaient d'origine ukrainienne.

Au cours de l'année sous revue, quelque 2 500 personnes originaires de 30 pays ont acquis des droits d'accès à des vidéos de pornographie infantile au moyen d'une carte de crédit ou de paiements directs. Dans le cadre de l'opération «KOALA», les services de police compétents de Suisse ont pu mettre la main sur des images de pornographie infantile – en quantités parfois importantes – chez 19 personnes.

Fausse monnaie

Parmi les missions du Commissariat Fausse monnaie figurent le contrôle et l'enregistrement de pièces et coupures fausses ou falsifiées. Le commissariat apporte en outre soutien et conseil aux enquêteurs de la Confédération et des cantons et coordonne l'action entre les cantons ainsi qu'entre les bureaux d'Interpol à l'étranger. Le travail de prévention actif constitue une part importante de la lutte contre le faux-monnayage, que ce soit au travers de mises en garde diffusées dans les médias, de formations (dans les banques et le commerce de détail) ou encore des réponses données par téléphone à des questions spécifiques.

En 2007, le nombre de cas de contrefaçons s'est élevé à 4 645, auxquels sont venus s'ajouter 66 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger (communiqués par Interpol/Europol).

Sur les 11 696 pièces et billets de 26 devises contrôlés par le Commissariat Fausse monnaie au cours de l'année sous revue, 8 216 se sont révélés être des faux, les 3 480 restants ayant été identifiés comme étant de vrais moyens de paiement.

Au cours des cinq dernières années, la valeur moyenne des fausses pièces et coupures en circulation s'élevait à CHF 300 000 environ. Compte tenu de la valeur moyenne des billets en circulation (quelque 40 milliards de francs suisses), il peut être admis que les contrefaçons n'ont provoqué aucun dommage économique majeur en Suisse.

Au cours de l'année sous revue, 319 rapports demandant la délégation de la procédure aux cantons ont été rédigés à l'intention du Ministère public de la Confédération (MPC). La suspension de la procédure a été demandée dans 3 624 cas (3 372 procédures engagées contre inconnu et 252 procédures contre un suspect identifié).

En 2007, les saisies de **contrefaçons d'euros** se sont inscrites en hausse par rapport à l'année précédente, tant en termes de volume que de valeur (3 389 coupures en 2007, contre 2 094 en 2006).

Les saisies portaient le plus souvent sur des billets de 100 euros (40 %), suivies des coupures de 50 euros (30 %) et de 200 euros (16 %). Plus de 70 % des contrefaçons saisies ont été fabriqués selon des procédés identiques – six au total, impliquant, par exemple, la reproduction du fil d'argent ou l'utilisation d'un certain type d'imprimante laser, ce qui laisse suggérer l'existence d'un nombre restreint de faussaires et d'ateliers de production.

La multiplication des contrefaçons d'euros s'accompagne d'une diminution du nombre de **contrefaçons du dollar américain**. Concrètement, alors que le nombre de faux billets verts saisis en 2006 était de 2 482, il s'est élevé à 1 579 au cours de l'année sous revue.

Statistiques

Dénonciations enregistrées	4 645
Communications d'Interpol ou d'Europol en rapport avec des faux saisis en Suisse	66
Devises ayant fait l'objet de vérifications	26
Billets de banque et pièces saisis	11 696
dont billets et pièces authentiques	3 480
Rapports adressés au MPC en vue de la délégation de la procédure aux cantons	319
Demandes adressées au MPC en vue de la suspension de la procédure:	
- contre les suspects	252
- contre inconnu (procédure ouverte puis suspendue)	3 372

Les tâches de renseignement de fedpol sont assumées par le Service d'analyse et de prévention (SAP).

Terrorisme

Dans le domaine du terrorisme, les activités ont été essentiellement axées en 2007, comme les années précédentes, sur le service de renseignements, raison pour laquelle les informations qui s'y rapportent sont majoritairement classifiées et le contenu de ces activités ne peut être exposé dans le détail.

Les services concernés ont traité plus de 2 500 événements de différentes ampleurs s'inscrivant dans la lutte contre le terrorisme international. A cela s'ajoutent de nombreuses informations traitées. L'une des tâches principales des spécialistes de ce domaine est d'assurer un échange cohérent et ciblé de ces informations, d'une valeur à la fois stratégique et opérationnelle. De nombreuses conférences, discussions de spécialistes et autres rencontres ont lieu avec les services partenaires, en Suisse et à l'étranger.

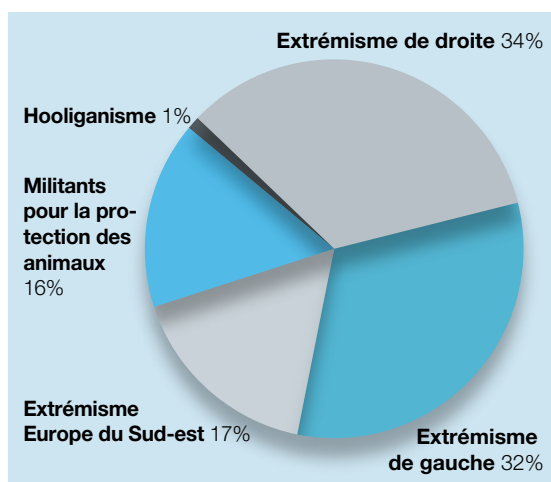
Les représentants du domaine du terrorisme ont également fait un important travail de coordination à l'intérieur du pays. Le nombre de dossiers concernant plusieurs offices ou départements a augmenté de façon marquée au cours de l'année sous revue. Par ailleurs, les représentants de ce domaine ont contribué à sensibiliser la population à titre préventif par leurs exposés publics et leurs séminaires.

Les activités extrémistes liées au terrorisme islamiste (djihadisme) ont constitué l'essentiel des thèmes abordés, avec une attention particulière accordée à la propagande djihadiste sur Internet. A l'été 2007, le SAP a procédé au monitoring de sites Internet choisis. Une attention particulière a également été accordée au terrorisme ethno-nationaliste.

Extrémisme

Les extrémismes de droite et de gauche sont comme chaque année les secteurs dominants, avec respectivement 34 % et 32 % du total des mandats traités. Le nombre de mandats traités est resté éle-

vé. Les engagements avant, pendant et après les événements récurrents comme le Forum économique mondial, le 1^{er} Mai et le 1^{er} Août sont ceux qui exigent le plus de ressources en personnel.



Le Sommet du G8 d'Heiligendamm (Allemagne) et les manifestations d'extrémistes de gauche violents qui ont précédé les élections fédérales ont donné lieu à une charge de travail extraordinaire en 2007. En ce qui concerne l'extrémisme de droite, le SAP s'est concentré, en collaboration avec les cantons, sur les mesures de police préventive contre les activités des skinheads (interdictions d'entrée contre les groupes de musique étrangers, recherche d'informations et contrôle des manifestations).

La déclaration d'indépendance du Kosovo par rapport à la Serbie, qui se dessinait en 2007 et qui a eu lieu en 2008, a constitué une nouvelle dominante du travail lié à l'extrémisme. Avant qu'elle n'ait lieu,

il a fallu observer en permanence l'évolution de la situation, ainsi que le potentiel de mobilisation et la propension à la violence des différents groupes impliqués en Suisse. 17 % des mandats attribués l'ont été dans ce secteur.

Les «militants pour la protection des animaux» ont représenté 16 % des mandats attribués par le SAP. Plusieurs nouveaux groupes ont été fondés en Suisse en 2007 et ont causé des dommages à la propriété, ont proféré des menaces, ont organisé des manifestations et des actions de protestation et ont tenu des stands.

Service de renseignements prohibé

Le service de renseignements prohibé revêt aujourd'hui la même ampleur que pendant la Guerre froide.

Durant l'année sous revue, le SAP a attribué de nombreux mandats visant à collecter des informations. Celles-ci proviennent en grande partie de sources accessibles au public, mais aussi des services de renseignements partenaires. En 2007, huit étrangers qui avaient par le passé été actifs dans

le renseignement ont été frappés d'interdictions d'entrée. Le SAP a en outre demandé au DFAE de refuser une accréditation dans trois cas. Les services de renseignements étrangers tentent systématiquement de trouver des informateurs potentiels en Suisse. C'est pourquoi le SAP mène des entretiens de sensibilisation avec des personnes et des institutions qui pourraient être visées par les services de renseignements.

Prolifération

Dans le domaine de la non-prolifération, les activités du SAP sont diverses et variées. Il examine d'une part des questions d'application du droit dans le domaine de l'exportation de biens. Avec le programme «Prophylax», qu'il a lui-même mis sur pied, il sensibilise les milieux concernés aux problématiques de la prolifération et de l'espionnage économique. Ce programme est principalement destiné aux entreprises et aux institutions académiques suisses. A ce jour, les services cantonaux spécialisés, qui gèrent l'essentiel des contacts, ont rendu visite à environ 620 entreprises et institutions. Quelque 180 visi-

tes ont eu lieu rien qu'en 2007. Chaque année, le SAP organise deux journées de formation Prophylax pour les collaborateurs des cantons (une en allemand et une en français). Dans la même optique se déroulent chaque année également deux présentations distinctes auprès de HEC à Genève, à des fins d'information.

En 2007, quelque 278 mandats ont été attribués aux divers spécialistes du SAP dans le domaine de la non-prolifération.

Plates-formes

En 2005, le Conseil fédéral a décidé de constituer trois plates-formes d'analyse et d'évaluation communes au SAP et au Service de renseignement stratégique (SRS). Ces plates-formes, consacrées aux thèmes du terrorisme, du crime organisé et de la prolifération, ont pris leurs fonctions le 1^{er} janvier 2006. Les collaborateurs impliqués ont élaboré, dans le cadre de ces plates-formes, des produits d'analyse communs et indépendants, destinés à leurs clients respectifs. Les membres des plates-formes ont accès, dans le cadre des dispositions en matière de sécurité et de protection des sources, à toutes les connaissances disponibles dans les deux services sur les thèmes traités, soit également les résultats des recherches d'informations sensibles, pour autant qu'elles soient nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Les plates-formes font leurs preuves: elles ont amélioré la communication, ont institutionnalisé la coordination et contribué à éviter les doublons. Deux des plates-formes étaient dirigées par le SAP.

Plate-forme Crime organisé

La Plate-forme s'est penchée en 2007 sur les formes de crime organisé issues de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et des Balkans (Europe du Sud-Est). Ses activités étaient axées sur l'analyse des structures d'une société soupçonnée d'entretenir des liens avec le crime organisé. Le projet a donné lieu à un rapport détaillé. La plate-forme a en outre permis de comparer des données (neuf demandes; 59 noms/numéros de téléphone), d'établir

un rapport à l'intention de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité (DélSéc) et d'échanger des analyses (deux produits du SAP). D'une manière générale, la plate-forme a également permis aux spécialistes des services concernés d'échanger des informations et des expériences.

La Plate-forme Terrorisme s'est consacrée aux formes que revêt l'extrémisme violent islamiste. Depuis la phase de conception jusqu'à la rédaction finale, elle a collaboré avec le SRS sur des projets d'analyse, comme celui consacré à la propagande djihadiste sur Internet.

Plate-forme Terrorisme

Tous les mois, la plate-forme a préparé des contributions à la présentation ordinaire de la situation à l'intention de l'Organe de direction pour la sécurité (Ordiséc) et de la DélSéc.

Les membres de la plate-forme ont également rédigé des contributions communes sur les problématiques actuelles liées à l'extrémisme islamiste. Les demandes émanant de services partenaires communs ont en outre été comparées, coordonnées et traitées ensemble par le SAP et le SRS. La plate-forme a en outre régulièrement procédé à des appréciations générales de la menace terroriste, notamment à la suite d'événements comme l'arrestation de djihadistes au Danemark et en Allemagne à l'automne 2007.

Opérations

La Division Opérations du SAP est chargée de la recherche d'informations policières. Elle est divisée en trois commissariats chargés chacun d'une région et en un domaine chargé du soutien technique. Pour remplir leurs mandats de recherche, les collaborateurs entretiennent des contacts étroits avec les services de police cantonaux chargés de l'exécution de la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI). Les informations collectées sont utilisées pour l'analyse opérationnelle, puis entrent dans la composition des rapports d'analyse stratégique.

L'effectif de la division est passé à 22 collaborateurs du fait de la menace croissante que représentent le terrorisme et le nouveau secteur d'activité qu'est le hooliganisme. Dans les cantons, quelque 130 personnes spécialisées dans les tâches de protection de l'Etat ont fourni leur aide à temps partiel ou à plein temps. Cela représente en tout 84 postes à plein temps pour lesquels la Confédération indemnise les cantons à titre forfaitaire.

Depuis des années, la Division Opérations se concentre sur les activités visant à mettre au jour les menées terroristes. Elle entretient de nombreux contacts avec les services de renseignements par-

tenaires, dans le cadre de l'échange d'expériences à titre général ou de la coopération opérationnelle concrète.

Pour des raisons économiques, l'année 2007 a marqué la fin de l'exploration des ondes radio courtes des services de renseignements étrangers. Auparavant, tous les mois, 4 000 à 5 000 émissions radio diffusées par des services de renseignements

étrangers faisaient l'objet d'une évaluation, puis d'une synthèse. Les collaborateurs se concentrent désormais sur les autres tâches de soutien technique et opérationnel (communication et exploration), sur la prévention des mises sur écoute par des services étrangers – également en vue de protéger des magistrats – et sur la réalisation d'expertises techniques sur le matériel.

Relations internationales (Bureau des liaisons)

L'ordonnance du 27 juin 2001 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure stipule que le SAP assure les liaisons avec les autorités de sûreté étrangères qui accomplissent des tâches de sécurité intérieure et représente la Suisse dans les instances internationales.

Au cours de ces dernières années, le SAP a considérablement développé le nombre de ses contacts internationaux, avec un accent principal sur la collaboration bilatérale et multilatérale en Europe.

C'est ainsi que le SAP compte désormais plus de 110 liaisons étrangères, à savoir des services de police, de sécurité et de renseignements intérieurs et extérieurs, chaque liaison avec des services de renseignements (+42 % depuis début 2004) faisant en outre l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil fédéral.

Ces contacts ont généré des échanges d'informations intenses. Les informations transmises par voie électronique ne cessent d'augmenter. En 2007, il y

a eu près de 7 000 messages entrants (soit +30 % par rapport à 2004), tandis que le nombre de messages sortants a atteint les 9 000 (soit +42 %).

A cela s'ajoutent les réunions de travail opérationnelles entre des commissaires, des analystes et d'autres spécialistes de tous les secteurs d'activité. Chaque année, des collaborateurs du SAP participent à plus d'une cinquantaine de réunions en Suisse comme à l'étranger, au cours desquelles ils échangent des informations et des expériences avec leurs homologues.

Il faut signaler enfin que le SAP a organisé et présidé en 2007 deux importantes réunions multilatérales d'experts de services de renseignements intérieurs, consacrées l'une à la lutte contre la prolifération et l'autre à la lutte contre le crime organisé. En outre, durant le second semestre 2007, le chef du SAP a présidé le «Club de Berne», un regroupement informel de services de renseignements intérieurs de 24 pays européens.

Les tâches de police de sécurité de fedpol sont assumées par le Service fédéral de sécurité (SFS).

Sécurité des personnes

Visiteurs étrangers Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers est responsable de la sécurité des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public pendant leur séjour en Suisse à l'occasion de conférences, de visites officielles, de visites de travail ou lors de séjours effectués à titre privé.

En 2007, il a été engagé lors de 53 conférences auxquelles ont participé 11 516 personnes, dont 522 jouissaient d'une protection en vertu du droit international public. Dans ce contexte, il a délivré 168 permis de port d'armes à des préposés étrangers à la sécurité.

Magistrats et représentations étrangères Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères assure la sécurité des conseillers fédéraux, de la chancellerie de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions et des collaborateurs particulièrement menacés de la Confédération. Il assure également la sécurité de l'ensemble des représentations étrangères accréditées et de leurs collaborateurs jouissant d'une protection en vertu du droit international public, du

personnel des organisations internationales, des autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs) dans le cadre de leurs activités et des témoins particulièrement menacés dans les procédures pénales fédérales.

Au total, 171 menaces ont été enregistrées, soit 56 de plus que l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de près de 49 %. Cette augmentation concerne pratiquement tous les domaines (magistrats, agents de la Confédération, politiciens). Les menaces contre les membres du Conseil fédéral ont constitué presque le tiers des cas portés à la connaissance du SFS.

Le Commissariat Gardes de sûreté dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement de gardes de sûreté à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international commercial. En 2007, le réseau des compagnies aériennes suisses a connu une nouvelle extension. Cela a eu pour conséquence une augmentation du personnel chargé des tâches de sécurité dans les aéroports à l'étranger.

Gardes de sûreté dans l'aviation

Sécurité des bâtiments

Sécurité des bâtiments La Section Sécurité des immeubles et des informations assure la sécurité des immeubles de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux et les représentations de la Suisse à l'étranger (ambassades et consulats). Elle garantit de plus la sécurité des informations et la protection des installations informatiques de l'administration fédérale. Durant l'année sous revue, un total de 54 communications d'actes de vandalisme, de dommages matériels et de vols lui ont été transmises, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente. 77 concepts de sécurité relatifs aux biens immobiliers ont été élaborés: 47 relatifs à des bâtiments en Suisse et 30 relatifs à des propriétés se trouvant à l'étranger.

Bâtiments de l'administration fédérale L'Organisation de sécurité gère le service de surveillance et les loges des bâtiments de l'administration fédérale, à l'exception du Palais du Parlement et du Centre d'audition de la Confédération. Elle gère également la Centrale d'alarme de l'administration fédérale civile. Les collaborateurs de cette section sont intervenus à 3 126 reprises (dommages matériels, fenêtres laissées ouvertes, portes non fermées à clé, stores non baissés, etc.).

Palais du Parlement La Section Sécurité du Palais du Parlement est responsable du contrôle des accès au Palais du Parlement et de la sécurité des parlementaires et des visiteurs se trouvant dans le Palais du Parlement. Elle assure en outre le fonctionnement de la loge de sécurité du centre de presse du Palais fédéral. En 2007, près de 11 000 visiteurs ont été contrôlés. 17 personnes se sont vu refuser l'accès au Palais du Parlement et une personne a été remise à la police. En outre, 16 objets interdits ont été saisis. Une personne, enfin, a pu être arrêtée alors qu'elle commettait un acte de vandalisme et être dénoncée à la police.

Centre d'audition La section en charge de ce domaine gère le Centre d'audition en faveur des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (Ministère public de la Confédération, Police judiciaire fédérale et Office des juges d'instruction fédéraux). Durant l'année sous revue, la section a assuré la sécurité de 514 auditions, comparutions et présentations. 42 % des auditions ont été menées par le Ministère public de la Confédération, 29 % par la Police judiciaire fédérale, 15 % par l'Office des juges d'instruction fédéraux et le reste par d'autres organes.

Analyse des risques et de la menace

De par ses tâches d'information et d'analyse, le Service des informations et des évaluations en matière de protection et de sécurité (SIEPS) fournit les bases de l'ensemble des mesures et décisions prises par le SFS. Ce service se charge du suivi des événements importants en matière de sécurité, collecte et réunit des informations, les évalue et élabore des représentations de la situation ainsi que des analyses des risques. Depuis le printemps 2007, il évalue également la situation de la menace en vue de l'engagement de gardes de sûreté dans l'aviation.

En 2007, ce service a élaboré 313 évaluations des risques, dont 243 pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public et 70 pour des magistrats et des représentations étrangères. Il a en outre rédigé 61 rapports et 8 évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger.

Les tâches de police administrative de fed-pol sont assumées par différentes unités du Service d'analyse et de prévention (SAP), de la Division Services et de l'Etat-major.

Explosifs et pyrotechnie

Décisions de l'office central

Les permis et autorisations sont de précieux outils pour la police de sécurité pour surveiller, à l'échelle nationale, la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques. Les explosifs, notamment, sont soumis à un contrôle incessant depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les permis de fabrication ou les autorisations d'importation sont assortis de l'obligation de procéder régulièrement à des contrôles de qualité portant notamment sur la sûreté des produits au moment de leur maniement.

Le nombre d'autorisations et de permis délivrés en 2007 était dans la droite ligne des années précédentes. 83 autorisations pour la mise sur le marché d'engins pyrotechniques ont par ailleurs été délivrées en 2007 (2006: 110, 2005: 59, 2004: 49, 2003: 61, 2002: 38, 2001: 5).

Autorisations d'importation «pyrotechnie»	597
Autorisations d'importation «explosifs»	50
Permis de fabrication «pyrotechnie»	8
Permis de fabrication «explosifs»	11
Dérogations «pyrotechnie»	1
Dérogations «explosifs»	6
Total	673

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie a recensé 247 événements en 2007, dont:

Evénements

Attaques à l'explosif	20
Vols	2
Cas de peu d'importance (dommages matériels dus à des feux d'artifice d'usage courant)	225

Armes

Décisions de l'office central

Depuis le 1^{er} mai 2001, l'Office central des armes (OCA) est responsable de délivrer les autorisations d'importation d'armes et de munitions au sens de la loi sur les armes. Il contrôle ainsi leur importation en Suisse, afin d'éviter que des personnes qui ne peuvent pas acheter d'armes ou de munitions en Suisse ne les acquièrent à l'étranger.

	2007	2006
Autorisations d'importation à titre professionnel	165	177
Autorisations d'importation à titre non professionnel	783	751
Dérogations	85	84

Les ressortissants étrangers qui ne sont pas établis en Suisse et souhaitent y acquérir une arme à feu doivent présenter une attestation officielle de leur pays de domicile ou d'origine les autorisant à le faire. Si ce n'est pas possible, ils peuvent demander que l'OCA leur délivre une attestation de remplacement, ce qui s'est produit deux fois durant l'année sous revue.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux ressortissants de certains pays (République fédérale de Yougoslavie, Croatie, Bosnie et Herzégovine, Macédoine, Turquie, Sri Lanka, Algérie et Albanie) d'acheter des armes ou des munitions en Suisse ainsi que d'y porter une arme. L'OCA peut, à certaines conditions, octroyer une dérogation, notamment pour la chasse, la participation à des événements de tir sportif et pour les membres d'un service de sécurité.

	2007	2006
Dérogations accordées à des ressortissants des pays visés	11	14
Demandes de dérogations rejetées pour des ressortissants des pays visés	4	2

La CAM a pour objectif de créer les bases d'une application uniforme de la loi sur les armes en Suisse et se compose de représentants des cantons et de la Confédération. Les séances de la Commission étaient dirigées par le chef de l'OCA.

Commission armes et munitions (CAM)

Matériel de guerre

Œuvrant avec le DFAE, l'Office central du matériel de guerre (OCMG) contrôle que les livraisons de matériel de guerre quittant la Suisse arrivent bien sur les sites de destination prévus et approuvés à l'étranger. En 2007, l'OCMG s'est prononcé, à la demande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et après consultation des autorités de police can-

tonale, sur douze demandes relatives à l'établissement d'une autorisation de base pour la fabrication, le commerce et le courtage de matériel de guerre. L'OCMG prend les mesures nécessaires pour identifier et pour prévenir le commerce illégal de matériel de guerre. Il a, dans ce contexte, transmis seize dossiers aux autorités de poursuite pénale en 2007.

Mesures ayant trait à des étrangers

Domaine de l'asile et des naturalisations

En 2007, le Service des étrangers a examiné quelque 1 100 demandes d'asile (2006: 800) à la demande de l'ODM. Conformément aux art. 53 et 73 de la loi sur l'asile, l'asile n'est pas accordé au demandeur ou au réfugié qui a porté atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ou qui la compromet. 24 (49) demandes ont requis des examens complets. Dans 9 (13) cas, le Service des étrangers a demandé le rejet de la demande d'asile.

Sur la base de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, le Service des étrangers a examiné, également à la demande de l'ODM, Section Nationalité, quelque 34 000 (40 000) demandes de naturalisation. Dans 53 (40) cas, des examens approfondis ont été nécessaires; le Service des étrangers a demandé le rejet de la demande à deux reprises. Il a par ailleurs émis des réserves quant à la sécurité dans plusieurs cas.

Contrôles des entrées

En 2007, le Service des étrangers a traité à la demande de l'ODM environ 2 300 (1 900) demandes d'étrangers souhaitant effectuer un séjour de courte ou de moyenne durée en Suisse. Il s'est notamment penché sur les res-

sortissants de pays étrangers liés à l'espionnage, à la prolifération et au crime organisé.

Dans certains cas, le Service des étrangers a émis des réserves en termes de sécurité afin d'éviter que des hommes d'affaires en relation avec des organisations criminelles ou en contact avec des sociétés du domaine de la prolifération soient en mesure de créer en Suisse une base pour des activités illégales.

Pour le DFAE, il a procédé à l'examen de quelque 4 300 (3 500) diplomates et fonctionnaires internationaux souhaitant effectuer un séjour de courte durée en Suisse ou y être accrédités. Dans trois cas, le Service des étrangers a demandé au DFAE de rejeter l'accréditation.

Conformément à la loi fédérale sur les étrangers, fedpol peut interdire l'entrée en Suisse à un étranger. 165 interdictions d'entrée ont été prononcées en 2007, dont 85 % en rapport avec l'extrémisme violent. 17 interdictions d'entrée ont été prononcées contre des membres de groupes musicaux étrangers appartenant à la mouvance skinhead et 117 en rap-

Mesures d'éloignement

port avec le Forum économique mondial de Davos. Dans trois cas, les personnes ont fait recours contre la décision. Deux des cas sont encore en suspens

tandis que dans le troisième, l'instance de recours a confirmé l'interdiction.

Lutte contre la violence lors de manifestations sportives

Le 1^{er} janvier 2007, les bases légales de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives (hooliganisme) et pour «Hoogan», la banque de données qui y est liée, ont été créées. L'objectif principal de ces mesures était de pouvoir recenser dans un système d'information électronique centralisé, Hoogan, des données sur toutes les personnes connues pour leur comportement violent lors de manifestations sportives. A partir du 1^{er} mars 2007, les données existantes et légalement transmissibles des cantons et des associations sportives ont été contrôlées et versées dans Hoogan. Le SAP a procédé à une formation centrale de tous les responsables cantonaux de la formation et des systèmes, afin que ceux-ci puissent former les utilisateurs au niveau cantonal. Des formations intensives ont également été données dans les cantons accueillant l'EURO 2008. Le SAP a par ailleurs mis en service une helpline à partir du 1^{er} juin 2007. L'exploitation pilote a démarré en août 2007 et Hoogan a été définitivement mis en œuvre, comme prévu, au 1^{er} janvier 2008. La banque de données recensait 260 personnes au 31 décembre 2007, dont 189 avec la mention «interdiction de stade» et/ou 80 avec la mention «interdiction de périmètre».

En 2007, le SAP a institué le groupe de mise en œuvre de la LMSI I. Y sont représentés les polices cantonales et communales, les associations sportives (Association suisse de football, Association suisse de hockey sur glace, swiss olympic), l'Observatoire suisse du hooliganisme, des entreprises de sécurité privées et Fancoaching Suisse.

Le groupe est une plate-forme de discussion et d'information et doit garantir une coordination optimale. La directive «Communication de données» qu'il a élaborée a été testée du 1^{er} novembre au 31 décembre 2007 par les polices des villes organisatrices de l'EURO 2008, par la police cantonale lucernoise et par la police municipale saint-galloise. Elle a été publiée sur le site Internet de fedpol le 1^{er} janvier

2008. Tous les services décentralisés peuvent donc dorénavant, en accord avec le SAP, communiquer des informations aux organisateurs de manifestations sportives.

Lors d'une visite de travail de deux jours d'une délégation autrichienne au SAP, la procédure à suivre pour l'échange de données sur des étrangers affichant un comportement violent lors de l'EURO 2008 a été définie.

Total de personnes recensées (dont deux femmes) 260

Répartition par âge			
12-14 ans	1	25-29 ans	47
15-18 ans	44	30-39 ans	36
19-24 ans	126	40-49 ans	6

Répartition par canton de domicile			
ZH 41	LU 34	BL 30	
SG 27	BE 26	BS 19	
TI 16	AG 12	TG 11	
SO 7	SH 6	VS 6	
FR 4	VD 4	ZG 3	
AR 2	GR 2	SZ 2	
AI 1	GE 1	OW 1	

Dix plus grands groupes			
FC Bâle	61	FC Lucerne	33
FC St-Gall	26	FC Zurich	18
Grasshoppers Zurich	18	FC Sion	10
BSC Young Boys	9	HC Lugano	9
ZSC Lions	8	FC Schaffhouse	7

Répartition par mesures	
(les mesures suivantes sont exclues: obligation de se présenter à la police, garde à vue et interdiction de se rendre dans un pays donné)	
Interdiction de stade	189
Interdiction de périmètre	80

Statistiques Hoogan (état au 31.12.2007)

Propagande incitant à la violence

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2007, des modifications de la LMSI et de son ordonnance d'exécution, il est possible de saisir, séquestrer et confisquer le matériel de propagande dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets. Ce matériel est transmis au SAP, qui se prononce sur le séquestre et la confiscation. En cas de soupçon d'un acte punissable, l'autorité chargée de la saisie remet le matériel à l'autorité pénale compétente.

Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations, les objets et les représentations visant à inciter un nombre de personnes plus ou moins important à adopter une attitude négative à l'encontre de certaines personnes. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des

motifs idéologiques. Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme, le SAP a examiné 388 spécimens saisis pour soupçon de contenu incitant à la violence; il en a confisqué 50, soit 12,9 %, ou les a transmis au ministère public compétent pour dénonciation.

Total de spécimens examinés	388	
	Nombre	%
Spécimens confisqués en vertu de l'art. 13a LMSI	10	2,6
Transmissions aux autorités de poursuite pénale aux fins de confiscation selon l'art. 68 CP	40	10,3
Retour au propriétaire	280	72,2
Décision en suspens	58	15,0

Statistiques de la propagande incitant à la violence (état au 31.12.2007)

Contrôles de sécurité relatifs aux personnes

Le service spécialisé chargé des contrôles de sécurité relatifs aux personnes du DDPS procède aux contrôles de sécurité en collaboration avec le SAP, lequel est notamment chargé de la collecte des données. En 2007, le service spécialisé a reçu quelque 36 000 demandes de contrôles de sécurité relatifs aux personnes, dont environ la moitié ont été transmises au SAP pour qu'il procède à un examen approfondi.

Les contrôles de sécurité visent à protéger les administrations fédérales et cantonales, l'armée et l'industrie suisse contre des individus mettant en danger la sécurité intérieure de la Suisse. Pour évaluer le risque pour la sécurité que présente une personne, on ne consulte pas seulement les registres des organes de sécurité et de poursuite pénale (prise de

renseignements auprès de la police cantonale, des autorités des poursuites et des faillites et des autorités de poursuite pénale), mais on collecte aussi des informations pertinentes pour la sécurité sur son mode de vie, notamment sur son entourage proche, sa situation financière, ses relations avec l'étranger et les activités qui pourraient poser un risque illégal pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse.

Les contrôles portent sur des employés fédéraux, des membres de l'armée, des employés cantonaux ou des tiers (des mandataires potentiels, par ex.). Le contrôle de sécurité ne peut avoir lieu qu'avec l'accord (signature) de la personne qui en fera l'objet. Si celle-ci ne le donne pas, la fonction ou le mandat souhaité ne lui est pas attribué.

SCOCI

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est le principal interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

La cinquième année d'existence du SCOCI s'est caractérisée par une forte augmentation du nombre des annonces faites par la population, qui ont dépassé les 10 000. Le SCOCI a donc effectué un important travail de tri et consolidé sa position en tant qu'interlocuteur principal, à l'échelle nationale, pour les questions de cybercriminalité. En 2007, il a transmis 734 cas à des autorités de poursuite pénale suisses et étrangères.

La forte augmentation du nombre d'annonces s'explique par la forte croissance des cas de criminalité économique. A partir de mai 2007, la Suisse, à l'instar d'autres pays européens avant elle, a été victime d'une recrudescence de la cybercriminalité internationale. Les attaques contre les institutions financières ont été menées par des vagues de pourriels, afin de répandre un maximum de logiciels malveillants sur les ordinateurs suisses.

Les annonces faites par la population portaient en premier lieu sur des cas de pornographie dure (19,91 %). Comme en 2006, les pourriels ont fait

l'objet de nombreuses annonces pendant l'année sous revue. Dans plus de cent cas, le SCOCI a signalé des sites illégaux directement aux fournisseurs d'accès, qui les ont retirés de la Toile.

Un nombre important d'annonces n'a pas pu être contrôlé, les pages n'étant plus disponibles au moment de l'analyse automatique, ce qui atteste un gain de dynamisme dans les milieux criminels.

Comme au cours des années précédentes, les dossiers du SCOCI ont souvent mené à des condamnations en 2007. Ils constituent manifestement une bonne base pour engager une procédure pénale à l'encontre de suspects ainsi que pour procéder à des perquisitions au cours desquelles du matériel illégal est séquestré, si bien que les auteurs des infractions sont généralement condamnés.

Il ressort des informations communiquées par les autorités de poursuite pénale qu'une tendance se dessine: les suspects essaient toujours plus souvent de dissimuler le matériel illégal sur leurs ordinateurs ou de l'en effacer. Dans près de 10 % des cas, il avait été fait appel à des programmes de cryptage ou à des logiciels de suppression définitive des données.

www.scoci.ch

MELANI

La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) regroupe des partenaires œuvrant dans le domaine de la sécurité des systèmes informatiques et de l'Internet ainsi que dans celui de la protection des infrastructures nationales sensibles.

Durant l'année sous revue, les attaques «classiques» de type hameçonnage par courriel dans lequel les pirates demandent la communication de mots de passe ont fortement diminué en Suisse. Elles ont par ailleurs toutes échoué. Les attaques réussies par logiciels malveillants, par contre, se sont multipliées. Même les systèmes d'authentification à deux composantes (liste de contrôle et SecurID, par ex.) sont à considérer comme peu sûrs du moment qu'un ordinateur est infecté.

La menace émanant de l'espionnage ciblé mené par un Etat ou des particuliers subsiste; l'espionnage ciblé vise non seulement les exploitants d'infrastructures sensibles, l'industrie de l'armement ou les services publics, mais encore les entreprises d'importance moyenne du secteur industriel ainsi que les fabricants d'articles de luxe ou de mode. Les attaques prennent généralement la forme de courriels adressés à certains des collaborateurs et contenant des maliciels en pièce jointe ou des liens vers des sites internet mis en place à ces fins. Le social engineering et les recherches préalables à l'attaque jouent un rôle toujours plus important. Cette manière de procéder permet des attaques extrêmement ciblées, que même des personnes averties ne sont pas toujours en mesure de déceler. En matière de sûreté de l'information et de cybercriminalité, l'interface entre l'homme et la machine est devenue primordiale. Les mesures techniques offrent certes

une protection de base contre des attaques, mais sont loin d'être suffisantes, d'où l'importance croissante d'informer et de sensibiliser le personnel, ainsi que de prévoir des directives claires sur l'usage des données, leur stockage et leur accessibilité.

Un mode d'infection s'étant fortement développé est le «drive-by download», qui consiste à infecter un ordinateur par l'installation d'un maliciel lors de la simple visite d'un site internet, sans solliciter la moindre action de l'utilisateur. Ces maliciels exploitent les failles au niveau de la sécurité des systèmes d'exploitation, du navigateur ou d'autres applications. Ce type d'attaque survient également sur des sites sérieux et connus et n'est depuis longtemps plus limité aux sites douteux. La tendance est aux maliciels modulables et flexibles, créés sur

mesure et comprenant exactement les fonctionnalités nécessaires à une attaque donnée. Le taux de reconnaissance des maliciels par les logiciels antivirus demeure faible.

Les réseaux de zombies restent la principale menace de l'Internet. Les ordinateurs contrôlés à distance sont notamment utilisés aux fins suivantes: envois de pourriels, hébergement illégal de sites, recherche d'informations et attaques de type Distributed-Denial-of-Service (DDoS). Généralement, le propriétaire ne sait pas que son ordinateur fait partie d'un réseau de zombies. En Suisse aussi, on a déjà recensé des attaques DDoS, et tout porte à croire qu'elles se multiplieront à l'avenir.

www.melani.admin.ch

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)

En Suisse, la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants est assurée par une multitude d'autorités et d'organisations. La mission du SCOTT est de faire le lien entre ces acteurs et d'assurer, à l'échelle de la Suisse, une approche coordonnée de la lutte contre la traite d'êtres humains. Le Bureau de direction du SCOTT est rattaché à fedpol et se compose des autorités et services fédéraux et cantonaux ainsi que d'organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains. Il met au point des stratégies et des instruments de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes.

La sensibilisation des autorités et des organisations au thème de la traite d'êtres humains et l'organisation de formations spécifiques sont des mesures importantes pour lutter efficacement contre de ce type de criminalité. Les formations sont organisées par l'Institut suisse de police (ISP). Durant l'année sous revue, il a pour la première fois été possible de réaliser à deux reprises une formation d'une semaine pour les membres de la police, des services de migration et le Corps des gardes-frontière (Cgfr). Les formations sont proposées par l'ISP; le SCOTT participe à leur mise au point et à leur or-

ganisation. La formation a principalement porté sur les thèmes suivants: identification de la traite d'êtres humains et des victimes, manière de les interroger, séjour en Suisse, collaboration entre la police et les ONG, méthodes d'enquête en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et collaboration internationale dans le cadre d'instructions pénales. D'autres formations sont en cours de préparation.

La mise en réseau des autorités de police cantonale et l'échange d'informations en matière de lutte contre la traite d'êtres humains sont deux facteurs cruciaux du travail d'enquête. C'est la raison pour laquelle le SCOTT a mis en place un groupe de travail intercantonal des autorités de police contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, qui a débuté ses activités en été 2007. Il a pour objectif de mettre au point des approches pour les enquêtes qui soient valables dans toute la Suisse, de promouvoir la coopération entre les divers corps au niveau opérationnel et d'approfondir les échanges de connaissances spécialisées.

Après évaluation des expériences faites lors de la Coupe du monde de football en 2006, le SCOTT a recommandé une stratégie double pour l'EURO 2008: prévention et sensibilisation par les organisations non gouvernementales, d'une part, et représ-

sion et contrôle par la police, d'autre part. Sur la base de cette évaluation, la «Campagne Euro 08 contre la traite des femmes» a par ailleurs reçu un financement initial de 100 000 francs de la part de l'Organisation du projet Pouvoirs publics UEFA EURO 2008.

Le SCOTT a également participé, durant l'année sous revue, à plusieurs tables rondes sur la formation ou l'amélioration des mécanismes de coopération cantonaux contre la traite d'êtres humains et apporté son soutien aux personnes souhaitant fonder de nouveaux groupes à ces fins. Dans le cadre de ces tables rondes, les interfaces entre les autorités de poursuite pénale, les services d'aide

aux victimes et les services de migration sont analysées et les procédures à suivre en cas de traite d'êtres humains sont mises au point. La fondation de nouveaux groupes de coopération et la conclusion de nouvelles conventions de coopération dans plusieurs cantons ont permis de jeter les bases d'un renforcement de la poursuite pénale.

Dans son rapport intitulé «Lutte contre la traite des êtres humains en Suisse; Progrès, situation et priorités», le SCOTT a dressé un bilan intermédiaire, en 2007, sur la lutte contre la traite d'êtres humains au cours des cinq années précédentes.

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)

Communications Le nombre de communications de soupçons a augmenté de plus de 28 % par rapport à l'année précédente (2007: 795 communications; 2006: 619). La bonne qualité de ces communications s'est traduite par un taux élevé (79 %) de transmissions aux organes de poursuite pénale. L'augmentation des communications émanant du secteur bancaire (+ 37 %) a fortement contribué à cette évolution. Elle tient au fait que les avis transmis en vertu du droit de communication visé à l'art. 305ter, al. 2, CP, ont connu une hausse de 110 % par rapport à 2006, qui s'explique notamment par le fait que ces communications sont de plus en plus fréquemment transmises au MROS et non plus directement aux autorités de poursuite pénale. Pour l'heure, la loi permet encore à l'intermédiaire financier de choisir entre ces deux options.

Les communications de soupçons ayant trait au financement du terrorisme ont de nouveau affiché un recul durant l'année sous revue (6 communications, soit 0,03 % du total de toutes les valeurs patrimoniales annoncées en 2007).

quement admissible en vue de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Comptant plus de cent membres, le groupe a fait l'objet d'une restructuration en 2007. Pour pouvoir adhérer au Groupe Egmont après sa restructuration, les cellules de renseignement doivent être pleinement opérationnelles, avoir la volonté et la possibilité juridique de participer aux échanges d'informations internationaux et reconnaître la Charte du Groupe Egmont. Il n'est donc pas possible de simplement reconduire une affiliation qui existait avant la restructuration du Groupe Egmont.

Le 7 décembre 2007, le Conseil fédéral a approuvé l'adhésion du MROS au Groupe Egmont sous sa nouvelle forme et autorisé le directeur de fedpol à signer la commitment letter (lettre d'engagement). Le MROS reste membre du Groupe Egmont, auquel il avait adhéré en 1998. La Suisse marque ainsi son intérêt pour une place financière propre et confirme sa volonté de participer activement à la collaboration internationale visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Adhésion au Groupe Egmont suite à sa restructuration

Le Groupe Egmont est un groupe de travail informel regroupant des cellules de renseignement du monde entier (= Financial Intelligence Unit/FIU)

dont le but est de créer les conditions permettant un échange d'informations sécurisé, rapide et juridi-

En vertu de bases légales nationales, 92 des 105 FIU du Groupe Egmont, dont le MROS, peuvent échanger des informations entre elles. Les treize

autres nécessitent pour cela un protocole d'accord, une déclaration de coopération, un accord écrit ou

Protocole d'accord et déclaration de coopération

un traité. Attendu que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme appellent souvent des mesures d'enquêtes à l'étranger, ces échanges d'informations entre Etats revêtent une importance capitale pour le MROS. Celui-ci s'efforce donc de conclure un accord avec tous les pays qui le requièrent. Ainsi, durant l'année sous revue, il a conclu un protocole d'accord avec Aruba et la République de San Marin ainsi qu'une déclaration de coopération avec la FIU japonaise.

Révision de la loi sur le blanchiment d'argent

Le 15 juin 2007, le Conseil fédéral a approuvé un projet de message relatif à la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) et l'a soumis au Parlement. Le projet étend le champ d'application de la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent; LBA) à la lutte contre le financement du terrorisme et contient plusieurs mesures visant à améliorer l'efficacité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

me et, de manière générale, à renforcer la protection de la place financière suisse contre des abus.

Fait nouveau, l'obligation de communiquer en matière de financement du terrorisme figurera expressément dans la LBA, une loi formelle. Il est par ailleurs stipulé que le Bureau de communication est la seule autorité centrale nationale apte à recevoir les communications de soupçons.

D'après le droit en vigueur, les indices de financement du terrorisme doivent d'ores et déjà être communiqués, mais cela ne ressort que de l'interprétation de l'art. 9 de la LBA, qui stipule que les valeurs originaires d'une organisation criminelle (ce qui inclut les organisations terroristes) doivent faire l'objet d'une communication. Une inscription expresse dans un acte normatif permet d'augmenter la sécurité juridique, d'une part, et d'appliquer les exigences légales internationales du GAFI et du Groupe Egmont d'autre part.

Pour de plus amples informations sur le Groupe Egmont: www.egmontgroup.org.

Documents d'identité

La section Documents d'identité couvre quatre domaines: documents d'identité au sens strict du terme, projet biométrie, recherches de personnes disparues et KILA (Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation).

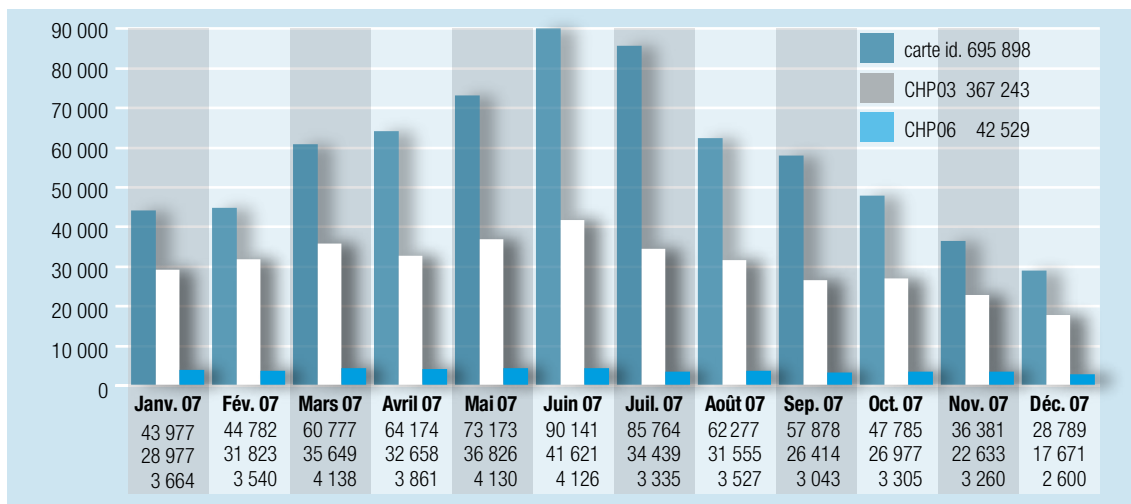
La section veille à ce que les quelque 2 700 communes, 26 bureaux cantonaux des passeports, quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les quelque 140 représentations suisses à l'étranger demandent et délivrent le passeport et la carte d'identité suisse de manière uniforme.

Documents d'identité au sens strict du terme

Elle examine les demandes de documents d'identité de Suisses à l'étranger pour lesquelles il existe des motifs de refus légaux (par ex. mandat d'arrêt signalé dans le RIPOL, saisie des papiers d'identité, poursuite pénale à l'étranger).

Demandes d'établissement de documents d'identité par des représentations à l'étranger	
Refus de l'établissement de documents d'identité sur la base d'un motif de refus prévu à l'art. 6 LDI (mandat d'arrêt, saisie des documents d'identité)	86
Acceptation de l'établissement de documents d'identité après examen	158
Autres demandes de soutien	16
Total	260

Les citoyens et les autorités cantonales et communales souhaitant s'informer ou demander des renseignements au sujet des documents d'identité peuvent s'adresser à la hotline, consulter le site Internet www.passeportsuisse.ch ou écrire à l'adresse électronique schweizerpass@fedpol.admin.ch. Toutes ces possibilités ont été fortement utilisées, notamment en rapport avec les nouvelles dispositions sur l'entrée aux Etats-Unis et les évolutions au sein de l'UE et de la Suisse en matière de documents biométriques. Le service a traité 1 581 demandes reçues par courriel et répondu à une trentaine ou une quarantaine d'appels par jour via la hotline, dis-



Nombre de documents d'identité suisses produits en 2007 (passeport et carte d'identité)

pensant des renseignements sur les documents de voyage, les procédures de demandes, etc.

En 2007, le nombre de passeports produits a fortement diminué par rapport aux années précédentes. Alors qu'en 2006, quelque 760 000 passeports 03 et 06 avaient été délivrés, en 2007 ce nombre avait chuté à 410 000. Ce recul tient au fait qu'au cours des années précédentes, de nombreux passeports avaient été établis, ce qui signifie que de nombreux Suisses avaient déjà un passeport. Suivant la recommandation du DFJP, les Suisses ont par ailleurs été nombreux à commander en 2006 le passeport 03, qui permet d'entrer aux Etats-Unis sans visa du moment qu'il a été établi avant le 26 octobre 2006.

Projet «passeport biométrique»

Au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de Schengen, c'est-à-dire à partir du 1^{er} mars 2010,

la Suisse ne délivrera plus que des passeports et des documents de voyage biométriques.

Dans le cadre d'un projet-pilote lancé en septembre 2006 et intitulé «Biométrie dans les documents d'identité suisses», quelque 50 000 passeports biométriques 06 ont été délivrés jusqu'à fin 2007; ils sont munis, en sus des données que contenaient les passeports précédents, d'une image numérique du visage.

Même si ce nombre est en deçà des résultats escomptés, les objectifs du projet-pilote, à savoir acquérir de l'expérience en matière de biométrie et préparer l'introduction définitive des passeports biométriques, ont été pleinement atteints.

La collecte des données dans les huit centres de saisie de Suisse (Aarau, Bâle, Bellinzona, Berne, Coire, Lausanne, St-Gall et Zurich) et les huit centres de saisie de l'étranger (Francfort, Hongkong, Londres, Mexico, Paris, Sao Paulo, Sydney et Toronto) ainsi que la fabrication des passeports à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) se sont déroulées sans problème notable. Les passeports ont notamment tous pu être livrés au moment de leur introduction, sans qu'il n'y ait de goulets d'étranglement.

Le projet-pilote se poursuit jusqu'à l'introduction définitive des passeports et des documents de voyage biométriques. Lors de l'introduction définitive, en revanche, deux empreintes digitales figureront également dans les documents d'identité, en plus de la photo, et seront également sauvegardées numériquement.

Des étapes importantes en vue de l'introduction ont été franchies durant l'année sous revue. Comme les empreintes digitales devront également figurer dans les documents, la procédure d'établissement des passeports a été revue, et ce, en étroite collaboration avec les cantons et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), responsable des représentations à l'étranger.

A la suite de la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les documents d'identité, le Conseil fédéral a adopté le 8 juin 2007 le message relatif

Révision de la loi sur les documents d'identité

à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant le Règlement (CE)

2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen, FF 2007 4 893). Le Conseil des Etats, premier conseil, l'a approuvé à l'unanimité le 10 décembre 2007. Les délibérations au Conseil national sont prévues pour 2008. L'ordonnance pertinente a également été revue et a été envoyée en consultation au premier semestre de 2008.

Appel d'offres pour les systèmes de saisie

A l'avenir, de nombreuses pièces d'identité autres que le passeport, notamment celles relevant du domaine de compétences de l'ODM, devront contenir des données numériques biométriques. C'est la raison pour laquelle le DFJP a décidé de mettre au point

une plate-forme informatique pour saisir et contrôler les données ou les pièces d'identité biométriques qui serait accessible à la fois par fedpol, les cantons, le DFAE, l'ODM et le Cgfr, plutôt que d'avoir plusieurs solutions, chacune spécifique à un office. Le Centre de service informatique (CSI) du DFJP a été nommé entrepreneur général et a publié un appel d'offres pour les systèmes nécessaires au dernier trimestre de 2007; dans cette démarche, il a bénéficié du soutien de fedpol et du centre de compétences des marchés publics de l'OFCL. L'évaluation des offres reçues tardera jusqu'au troisième trimestre de 2008. La décision d'opter pour une plate-forme commune permet d'une part de baisser les coûts et, d'autre part, d'augmenter l'interopérabilité entre les autorités.

Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA)

Les missions du KILA sont multiples:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographie à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux;
- vérifier des documents étrangers en termes de modalités d'émission, d'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), de processus de fabrication, de caractéristiques et d'éléments de sécurité, etc.;
- collecter des informations relatives à la falsification pour tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire (application FRAUDE);
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.);
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise en matière de documents lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.)

La collection de références de documents d'identité multilingue (d/f/i/e) **ARKILA** – banque de données ARKILA – mise en service en automne 2004 avec 134 documents, en contenait 1 376 accessibles en ligne fin 2007. Selon les commentaires envoyés par les utilisateurs, la qualité des photos et des données est très bonne en comparaison internationale.

Collection de références de documents d'identité ARKILA	2006	2007
Total des documents accessibles	1 208	1 376
Accès à ARKILA	12 338	12 377
Utilisateurs	5 485	5 945

La qualité du service et la traduction des réponses dans la langue du client ont reçu énormément d'échos positifs. Ces facteurs de succès ont entraîné une nette augmentation du volume des demandes au cours des deux dernières années.

Service de vérifications

Vérifications	2006	2007
Mandats assez importants avec contrôle du délai	274	342
Mandats moins importants (exécution directe)	152	171

FRAUDE La Statistique suisse sur la fraude documentaire (FRAUDE) a été mise au point en 2007, puis complétée par les

chiffres pertinents. Selon ces chiffres, 4 558 falsifications ont été découvertes en Suisse en 2007, soit en moyenne treize par jour.

Recherches de personnes disparues

Les prestations fournies englobent les recherches, effectuées à la demande de membres de la famille, d'amis ou de connaissances, de personnes disparues depuis longtemps, ainsi que des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités, d'institutions et d'organisations d'utilité publique nationales ou internationales. En 2007, le service a reçu 174 demandes de recherches écrites, ce qui correspond à une hausse d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. 48 % des mandats de recherches portaient sur des ressortissants suisses et 52 % sur des ressortissants étrangers. La moitié des personnes recherchées ont été retrouvées et informées. Dans 40 % des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées, et 10% des cas ont, pour des raisons de compétences, été transmis à un autre service. Le taux de réussite a constamment augmenté au cours des dernières années (en 2003, seuls 38 % des cas avaient pu être résolus).

Avec 48 demandes en 2007, le nombre de **demandes de recherches privées** ont connu une très nette augmentation. La majorité d'entre elles visaient la recherche de membres de la famille, d'amis et de connaissances disparus depuis un certain temps ou la recherche urgente de membres de la famille pour cause de maladie ou de décès. Les demandes déposées par des enfants nés hors mariage désormais adultes et souhaitant retrouver leurs parents biologiques ou des demi-frères et sœurs étaient également fréquentes.

Les **autorités**, quant à elles, ont déposé 32 mandats de recherches en 2007. La protection consulaire du DFAE a sollicité de l'aide pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades, ayant eu un accident ou étant

décédés à l'étranger. Des services de successions cantonaux, des administrations sociales et des notaires ont également demandé des enquêtes sur les lieux de séjour pour le règlement de successions et de cas de regroupement familial. L'Office fédéral de l'aviation civile et des caisses d'assurance-chômage ont sollicité des recherches d'adresses et des autorités de police ont demandé des renseignements dans le cadre d'enquêtes. Des représentations étrangères ont demandé de l'aide pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse.

Les **organisations non gouvernementales** comme la Croix-Rouge suisse ou la Fondation suisse du service social international (SSI), à Genève et à Zurich, ont déposé 71 demandes. La plupart des mandats transférés par la Croix-Rouge suisse émanaient de personnes se trouvant dans des pays en proie à la guerre ou dans des régions politiquement instables et visaient à retrouver des membres de leur famille qu'elles supposaient en Suisse (principaux pays en 2007: Afghanistan, Irak, Somalie). Nombreuses aussi étaient les recherches engagées par d'anciens enfants de la guerre étant venus passer des vacances en Suisse et cherchant à retrouver les familles dans lesquelles ils avaient vécu alors, ainsi que des demandes sur le sort de réfugiés ou de membres de la famille déportés ou ayant fui lors de la Seconde Guerre mondiale.

Des **entreprises privées** ont déposé 23 demandes de recherches sur le lieu de séjour de Suisses et d'étrangers pour des questions de patrimoine dans le cadre de successions et du versement d'avoirs de prévoyance.

Les tâches de soutien de fedpol sont assumées par différentes unités de la Police judiciaire fédérale (PJF), du Service d'analyse et de prévention (SAP), de l'Etat-major pour le développement international et la gestion des crises (SINDEC), de l'Etat-major et des Divisions Services et Ressources.

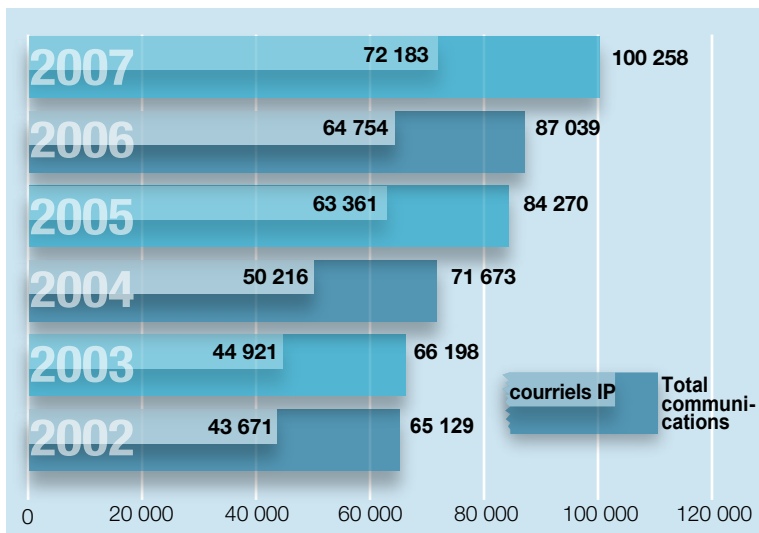
Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) forme une division autonome au sein de la Police judiciaire fédérale. Elle accomplit des tâches pour l'ensemble de l'Office fédéral de la police et en partie pour l'Office fédéral de la justice (OFJ). Elle fait fonction d'interlocuteur pour les questions de police judiciaire pour toutes les organisations partenaires en Suisse et à l'étranger en assurant un service 24 heures sur 24, son travail consistant à réceptionner toutes les communications entrantes et sortantes et à les traiter de manière autonome ou à les transmettre aux services compétents. Par ailleurs, elle coordonne et mène des activités opérationnelles telles que des observations transfrontalières et des livraisons surveillées (= surveillance policière secrète des transports de marchandise illégale comme des stupéfiants ou des armes). Elle prend des mesures immédiates comme des recherches et des vérifications et assure la correspondance internationale en matière de police judiciaire pendant 24 heures. Enfin, elle agit comme Single Point of Contact (SPOC) (point de contact unique) pour Europol et assure l'échange des données avec Interpol à Berne.

En 2007, la mise sur pied de la centrale européenne – appelée SIRENE – qui permet de réaliser des recherches de personnes et d'objets au niveau international s'est poursuivie, marquant la première étape de la mise en service opérationnelle du bureau SIRENE en automne 2008. Celle-ci coïncidera avec le lancement de la recherche informatisée sur l'ensemble du territoire suisse au moyen du Système d'information Schengen (SIS).

Vue d'ensemble des activités de la Division CE (2007)

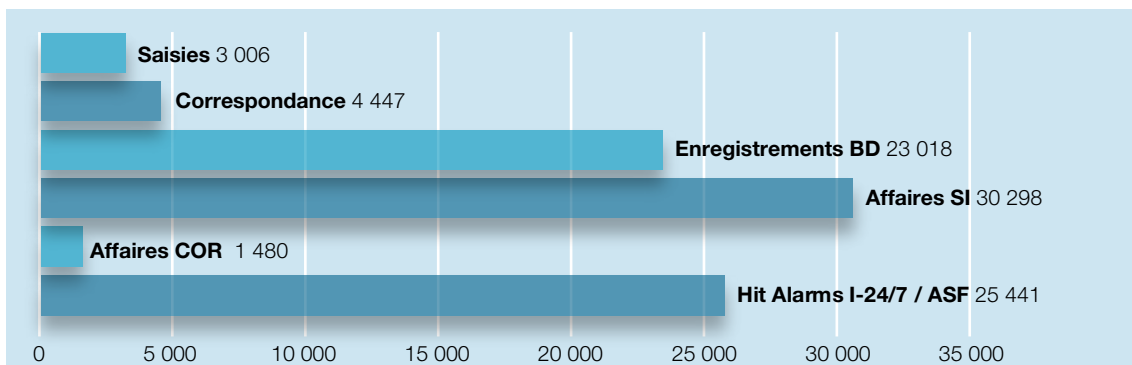
Communications et demandes	100 258
Correspondance (détails voir page 32)	4 447
Affaires opérationnelles (mesures policières transfrontalières comme des observations et des livraisons surveillées)	136
Service d'identification (seulement FIT-Scan et ADN)	8 677
Enregistrements dans la base de données	23 018



Total des communications CE fedpol

En 2007, la Division CE de fedpol a traité 9488 appels téléphoniques, lesquels provenaient pour l'essentiel d'unités de gardes-frontière et d'autres autorités de poursuite pénale.

Communications et renseignements téléphoniques



Affaires traitées par la CE fedpol

Saisies: communications qui font l'objet d'une simple saisie dans les bases de données
Correspondance: communications qui donnent nécessairement lieu à un échange de courrier
Enregistrements BD: bases de données IPAS et JANUS 3.0

Dossiers SI: communications avec matériel d'identification
Dossiers COR: communications traitées par le service de piquet de la CE en dehors des heures de bureau de la PJF
Hit Alarms I-24/7 et ASF: automated search facility et plate-forme technique d'Interpol

Traitement des communications

Le nombre de communications traitées par la CE fedpol, qui fait fonction de plate-forme de tri et d'information, a dépassé pour la première fois le seuil des 100 000 en 2007. Si les messages électroniques ne cessent d'augmenter, les communications faites par courrier postal ou par fax ont accusé un léger recul par rapport à 2006.

Comparaison des communications	2006	2007
Courriels IP	64 754	72 183
Fax	5 991	5 149
Courrier postal	5 297	5 106
Vulpus	2 117	2 286
Europol	785	1 856
Mail Janus	3 288	3 887
Téléphone	12 426	9 488
Divers (dossiers judiciaires, etc.)	327	303
Total	94 985	100 258

Affaires opérationnelles

Le nombre d'affaires opérationnelles, comme la coordination des observations transfrontalières et les livraisons surveillées, s'est accru de quelque 20 %.

En 2007, le Commissariat Service d'identification (Commissariat IV CE) a traité 30 298 affaires, dont 7 468 requêtes FIT-Scan, 1 209 demandes de profils d'ADN et 7 139 circulaires Interpol.

Service d'identification

Au total, la CE fedpol a traité 4 447 affaires de manière autonome, c'est-à-dire sans contribution de la part d'une autre unité ou d'un autre domaine. Les affaires liées à la correspondance se répartissent comme suit:

Correspondance

Informations aux proches	212
Vérifications concernant des armes	78
Vols simples à l'étranger	306
Demandes d'entraide internationales et extraditions en coopération avec le service de piquet de l'OFJ	265
Vérifications concernant des véhicules en relation avec des délits	1 806
Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	1 480
Divers	324

Analyse

La Division Analyse du SAP a pour tâche d'évaluer et de traiter, pour le compte d'une multitude de destinataires, les communications obtenues par la Division Opérations ou en provenance de Suisse et de l'étranger et vérifiées par la Division Gestion des informations.

Parmi les destinataires de ces rapports figure le public, lequel est informé depuis 2002 au moyen du «Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse».

Six autres rapports portant sur le terrorisme, l'extrémisme violent, le crime organisé, la criminalité économique et le service de renseignements prohibé ont été élaborés à l'intention des responsables politiques de la Confédération et des cantons, ainsi que des autorités de poursuite pénale, de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et du Ministère public de la Confédération.

Les responsables politiques de la Confédération et des cantons ont par ailleurs reçu divers documents de routine tels que des représentations de la situation actuelles (par ex. en relation avec des événements liés à l'extrême droite et à l'extrême gauche ou sur la situation nationale en matière de stupéfiants).

Au sein du Département, le terrorisme, la violence juvénile et l'extorsion de fonds constituent les trois priorités politiques.

En outre, la Division a eu pour tâche de répondre à des demandes parlementaires (3 sous la conduite de la Division Analyse), à des motions (3), à des interpellations (1), etc. et de rédiger les réponses à des demandes émanant des médias et du public, ainsi qu'à des questions posées par des personnes privées, une activité qui requiert souvent la collaboration de la Division Analyse.

Voici la liste des autres activités prioritaires de la Division:

- Appréciation générale de la liste des organisations et des groupements à observer et de la liste des annonces régulières établies par le Conseil fédéral.
- Evaluation des jugements reçus: en 2007, la priorité a été accordée aux éléments constitutifs d'infractions en lien avec la pornographie, les émeutes, les organisations criminelles, les actes de violence et les menaces à l'encontre d'autorités et de fonctionnaires et le blanchiment d'argent, ainsi qu'aux jugements pénaux pour discrimination raciale.
- Soutien de la campagne de prévention policière sur le thème de la pornographie enfantine sur Internet.
- Entretien des contacts avec des instituts de recherche dont les projets soutiennent activement la Division (Centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPF de Zurich, participation au groupe de soutien au 7^e programme-cadre de l'UE pour la recherche en matière de sécurité et études dans le cadre des programmes nationaux de recherche).
- Gestion des plates-formes exploitées conjointement avec le Service de renseignement stratégique (SRS) sur le terrorisme et le crime organisé, et cogestion de la plate-forme consacrée à la prolifération.
- Traitement des requêtes adressées à la Suisse par des offices étrangers et des organisations internationales, à l'instar de l'ONU, d'Europol, d'Interpol et de l'OTAN. La collaboration avec Europol à elle seule a requis quelque mille heures de travail pour traiter 300 communications entrantes et sortantes, évaluer les analyses et rédiger des rapports et des réponses à des demandes.
- Organisation de manifestations et de conférences nationales et internationales, et participation à de telles manifestations et conférences.
- Préparation de dizaines d'exposés dans le cadre de modules de formation portant sur la politique de sécurité nationale, de formations de police internationales et d'organismes internationaux.

Centre fédéral de situation

En 2007, le Centre fédéral de situation (CFS) a suivi au quotidien tous les événements relatifs à la sécurité intérieure. Il a élaboré des analyses de situation à court et à moyen terme pour l'ensemble des forces de police suisses, divers offices et organes de l'administration fédérale ainsi que pour les autres partenaires, suisses mais en partie aussi étrangers, du réseau de renseignements. En 2007, dans le cadre de la préparation à la Coupe d'Europe de football 2008 (EURO 2008), d'importants travaux de conceptualisation ont été réalisés pour la création d'un centre national d'information et de coordination en matière policière (PICC).

Les documents produits par le CFS sont classés en cinq catégories:

1. Un bulletin quotidien détaillé contenant des informations sur les domaines de l'extrémisme violent, du terrorisme, de la prolifération, du crime organisé et de la criminalité générale, du contre-espionnage, de la migration ainsi que des technologies de l'information.
2. Un calendrier des manifestations et des événements continuellement mis à jour.
3. Plusieurs suivis de situation détaillés, avant tout sur les domaines clés de l'extrémisme violent (extrémisme de droite et de gauche) et du terrorisme

(attentats, menaces et arrestations liées au terrorisme). Evaluations des médias ciblées en relation avec des événements.

4. Analyses de situation hebdomadaires et mensuelles avec des thèmes prioritaires d'actualité en relation avec la sécurité intérieure. En 2007, ces rapports ont notamment été envoyés aux corps de police des cantons et des grandes agglomérations, à divers offices au niveau cantonal et fédéral, au Chef du Département fédéral de justice et police, à l'ensemble du Conseil fédéral et aux instances responsables de la politique de sécurité, ainsi qu'à l'Organe de direction pour la sécurité (Ordiséc) et à la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité (Délséc).
5. Le réseau de renseignements en cas d'événements majeurs. En 2007, des réseaux de renseignements spéciaux nationaux et internationaux ont été institués et gérés à l'aide d'une présentation électronique cryptée de la situation à l'occasion du Forum économique mondial de Davos (WEF), de la Journée du travail, du Sommet du G8 à Heiligendamm et de la Fête nationale suisse. Selon le degré d'évolution de la situation, des rapports ont été recueillis afin d'établir des rapports de situation par événement.

Coopération policière internationale

Attachés de police suisses

En 2007, le Chef du DFJP a chargé l'Office fédéral de la police d'élaborer une nouvelle stratégie relative au réseau des attachés de police suisses accrédités à l'étranger, avec comme double objectif d'accroître l'efficacité du détachement et du travail des attachés de police, et de poser des priorités claires à la future extension du réseau. Le Chef du Département a approuvé cette stratégie le 16 octobre 2007.

La Division Coopération policière internationale de la PJF a été investie de la mission de mise en œuvre de cette stratégie en 2008, dans la limite des moyens disponibles.

Mutations d'attachés de police en 2007

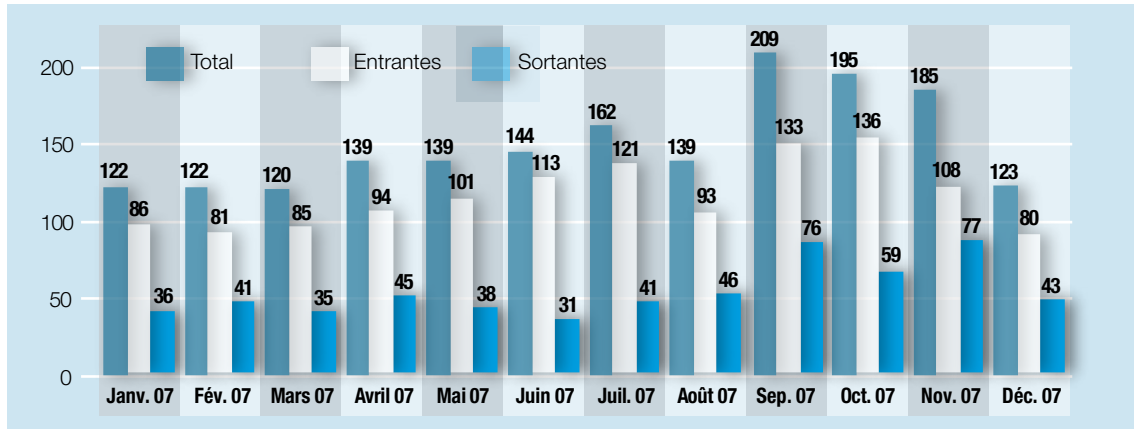
L'année 2007 a été placée sous le signe de mutations parmi les attachés de police, quatre d'entre

eux ayant pris un nouveau poste. Ces mutations, qui ont donné lieu à des déménagements coordonnés dans le temps, à des programmes d'introduction et de présentation et à la rédaction de rapports de remise et de reprise de poste, ont mobilisé d'importantes ressources.

Conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 23 juin 1999, la Suisse participe à des missions multilatérales

ayant trait à la réforme de la police dans des pays en crise par la mise à disposition de 20 spécialistes au maximum par an. L'Office fédéral de la police est responsable de la conduite opérationnelle et du suivi des conseillers de police suisses engagés dans ces missions. Partant, il est chargé de fournir du personnel compétent pour les missions actuelles

Réforme policière internationale



Europol: nombre de communications

et futures de l'ONU, de l'UE et d'éventuelles autres organisations, d'en assurer le suivi et de conseiller le service responsable des questions politiques et financières au sein du DFAE en la matière.

En 2007, neuf conseillers de police étaient stationnés au Kosovo, trois en Bosnie et Herzégovine, deux en Géorgie et deux en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un spécialiste au Népal. Un autre conseiller de police fait partie d'une unité spéciale de l'ONU à New York chargée de la préparation des missions portant sur la réforme de la police. Le personnel suisse occupe des postes très exigeants. Ainsi, en Côte d'Ivoire, le chef de la police de l'ONU est de nationalité suisse. S'agissant du personnel engagé, deux policiers sont issus des corps de police des cantons de Genève et de Lucerne. Les autres sont des personnes qui ont quitté le poste qu'elles occupaient au sein de leur corps de police avant de s'engager dans les missions ou des policiers à la retraite.

Coopération avec Europol

La coopération avec Europol s'est considérablement renforcée tout au long de l'année 2007. Le personnel de fedpol a suivi un programme de formation plus intensif en vue de la coopération avec Europol. En parallèle, des formations et des séances d'information sur Europol ont été mises sur pied dans différents cantons. Les statistiques montrent toutefois que ce canal de coopération est encore trop peu mis à profit, en particulier par les polices cantonales: 120 affaires en moyenne par mois proviennent d'Europol, contre à peine 20 requêtes qui émanent de la Suisse.

Europol est en effet plus qu'un instrument d'échanges d'informations entre pays européens. Il consti-

tue un formidable centre d'analyse. Les informations des Etats membres sont évaluées de manière ciblée dans des fichiers d'analyse spécifiques (Analysis Work Files, AWF).

A l'heure actuelle, la Suisse prend part à un AWF consacré à la lutte contre la criminalité des mafias d'origine kosovo-albanaise. Il est prévu qu'elle participe à deux autres AWF en matière de terrorisme islamiste et de pornographie enfantine. La Suisse considère ces trois domaines comme prioritaires. Sa participation à ces AWF est possible en dépit des ressources limitées.

Un comité directeur chargé d'assurer la coordination des activités de fedpol et d'Europol a en outre été mis sur pied. Il se réunit quatre fois par an et comprend des cadres de la PJF, du SAP et de SINDEC.

L'année 2007 a vu la conclusion des négociations avec la France relatives à la révision de l'Accord de coopération en matière policière, judiciaire et douanière. Un nouvel accord a été signé le 9 octobre 2007 à Paris par le Chef du Département fédéral de justice et police et la Ministre française de l'Intérieur. Le Conseil fédéral a transmis son message aux Chambres fédérales le 7 décembre 2007.

Réforme policière internationale

L'accord révisé règle la collaboration transfrontalière entre les autorités de police compétentes. Parmi les éléments nouveaux, l'on relèvera notamment les possibilités de coopération accrue en cas d'événements de grande envergure, de catastrophes ou d'accidents graves, la possibilité d'envoi d'unités de maintien de l'ordre, la formulation d'une règle rela-

tive à l'exercice de compétences de puissance publique, une réglementation plus précise relative à l'observation et à la poursuite transfrontalières, ainsi que la possibilité d'échanger des données en relation avec la poursuite d'infractions en matière de circulation routière.

Le nouvel accord contient des normes de protection des données correspondant à celles de la Convention d'application de l'Accord de Schengen; il renforce le rôle national du Centre de coopération policière et douanière de Genève et permet l'utilisation de moyens aériens pour la mise en œuvre de la coopération transfrontalière.

Le 24 avril 2007, la Suisse a signé avec la Bosnie et Herzégovine un accord sur la coopération en matière de lutte contre la criminalité. Cet accord règle la coopération transfrontalière entre les autorités de police compétentes en vertu de leur droit national

dans les domaines de l'échange d'informations, de la coordination des engagements opérationnels, de la création de groupes de travail communs, de la formation et du perfectionnement, dans le respect de la protection des données. Il a pour but premier la lutte contre la grande criminalité, mais est applicable à toutes les sortes de criminalité.

Des accords de coopération policière conclus avec la Roumanie, la Macédoine et l'Albanie sont entrés en vigueur en juillet 2007.

Des rencontres d'évaluation d'accords existants ont eu lieu en 2007 avec des représentants de l'Italie (le 3 avril), de l'Autriche/du Liechtenstein (le 4 mai), de l'Allemagne (le 27 septembre) et de la Hongrie (le 19 novembre). Elles ont eu pour but de faire le point de la coopération et, le cas échéant, de prendre des mesures visant à une mise en œuvre encore plus efficace de ces instruments.

Mise en œuvre de l'Accord d'association à Schengen

Fedpol est responsable de l'application du volet policier de l'Accord d'association à Schengen (AAS). La priorité est allée à la planification et à la mise en œuvre du raccordement informatique de la Suisse au SIS, à l'instauration du bureau SIRENE, à la préparation de l'évaluation par des experts de l'UE, à la formation au système Schengen et à la réalisation des travaux juridiques nécessaires. En mai 2007, ce processus a subi des adaptations majeures. Lors de la signature de l'AAS en 2004, la Suisse était partie du principe qu'elle pourrait être reliée directement au SIS de la deuxième génération (SIS II). Or, en raison du retard pris dans la mise en œuvre technique du SIS II, le Conseil fédéral a décidé de s'associer à la solution transitoire SISone4ALL proposée par le Portugal, dans le but de permettre un raccordement aussi rapide que possible de la Suisse au SIS.

Cette décision a nécessité une réorganisation de la mise en œuvre **informatique** du système Schengen/Dublin. Les premiers travaux ont été menés à terme à la fin de l'été, et la conduite générale du projet informatique a été confiée à un chef de projet externe. En novembre 2007, les différents aspects détaillés du projet ont été examinés dans le cadre d'une analyse préliminaire.

Outre les travaux liés à l'informatique, l'intégration organisationnelle du **bureau SIRENE** au sein de la CE fedpol a pu être réalisée en grande partie jusqu'à fin 2007, y compris le recrutement et la formation intensive des collaborateurs SIRENE. Par ailleurs, les processus entre le bureau SIRENE et les cantons ont été définis en grande partie jusqu'à fin 2007.

La mise en place du bureau SIRENE en termes de personnel, d'organisation et d'administration s'est déroulée comme prévu, si bien que la Suisse sera prête à assurer l'ensemble des tâches dès le lancement du système de recherche Schengen.

La Suisse s'étant engagée à adopter les développements liés à l'acquis de Schengen, le Conseil fédéral a approuvé le 14 novembre 2007 les échanges de notes entre la Suisse et l'Union européenne relatifs à la reprise des bases légales en vue de l'adaptation du SIS avant de les transmettre au Parlement pour approbation. Parmi les **travaux juridiques** figurait aussi l'élaboration d'une ordonnance sur la partie nationale du SIS (N-SIS) et sur le bureau SIRENE.

Recherches RIPOL

La Section Recherches RIPOL est responsable de la gestion et du développement du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données portant sur la recherche de personnes et de véhicules, la recherche d'objets et les infractions non élucidées. Ce système permet de garantir des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse. Cette section est également chargée de l'échange informatisé des données avec l'étranger; elle fait donc fonction de service de coordination pour la coopération avec le Secrétariat général d'Interpol, à Lyon/F.

Base de données RIPOL au 31 décembre 2007

Nombre d'utilisateurs: env. 25 000

Personnes	173 786
Véhicules (y c. vélos et motos)	265 022
Immatriculations de véhicules	303 980
Infractions non élucidées (cas)	1 084 533
Lésés	822 804
Objets	1 979 235
Signalements	41 157
Traces	40 124

Volume des données saisies en 2007

Recherches de personnes

Mandats d'arrêt (niv. national)	14 701
Mandats d'arrêt (niv. régional)	18 437
Recherches du lieu de séjour (niv. national)	4 436
Recherches du lieu de séjour (niv. régional)	34 460
Mesures d'éloignement (niv. national)	17 232

Recherches d'objets

Cas	199 604
Signalements	3 630
Traces	4 041
Objets	150 972
Lésés	126 159

Recherches de véhicules

Véhicules	10 440
Vélos, motos et NIV volés	44 951
Immatriculations	37 742
Immatriculations de vélos et de motos	40 753

Recherches actives

Messages urgents connus (niv. national)	9 209
Messages urgents connus (niv. régional)	2 789
Autres messages (niv. national)	1 152
Autres messages (niv. régional)	3 603

La section gère également le site **www.swisspolice.ch** au nom de la CCPCS. Ce site Internet commun des polices suisses a l'avantage d'uniformiser la communication entre la population et les autorités de police. Il complète les recherches de la police judiciaire et les activités de cette dernière en matière de prévention. Le site facilite les enquêtes portant sur des crimes ou délits, la recherche de personnes ou d'objets de grande valeur marchande ou sentimentale ainsi que la prévention d'actes criminels, en particulier par la mise en garde de la population.

En 2007, le Service Développement/Assistance en applications informatiques s'est occupé pour l'essentiel du concept et des spécifications détaillées du projet «Nouvelle recherche de personnes». Ce projet vise les buts suivants:

- modernisation du système national de recherches RIPOL, en particulier la recherche de personnes;
- raccordement international à Interpol et au SIS;
- échange de données au sein de la Confédération (OFJ) ainsi qu'avec les cantons et l'étranger (accords bilatéraux avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein).

Actuellement en phase de développement, le lancement du nouveau système est prévu pour janvier 2009.

Services AFIS ADN

La Section Services AFIS ADN est le centre national de prestations et de compétence de l'Office fédéral de la police responsable de l'identification des personnes à partir de données biométriques.

Parmi ses mandants figurent les corps de police de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (délivrance de visas). La Section Services AFIS ADN est opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En 2007, quelque 63 000 demandes d'identification selon la méthode des 2 doigts (identifications de personnes sur la base de deux empreintes digitales) ont été transmises à la Section Services AFIS ADN, les résultats étant transmis au mandant en l'espace de 10 minutes au maximum. Durant la période sous revue, environ 125 000 demandes d'identification ont été traitées, dont quelque 25 000 sur la base de profils d'ADN et 100 000 au moyen d'empreintes digitales.

Ces chiffres contiennent aussi les données relatives à l'identification de traces relevées sur des scènes de crime; l'on a recensé 4 450 concordances personnes-traces (dont 3 200 sur la base de profils d'ADN), ce qui reflète une hausse considérable par rapport à 2006. Dans 4 800 cas, l'on a identifié des liens avec les scènes de crime (concordances traces-traces) au moyen d'une comparaison positive des profils d'ADN.

Les résultats des demandes d'identification sont transmis aux mandants par voie électronique sécurisée. Ils peuvent se révéler être à la charge ou à la décharge de la personne concernée.

En 2007, des progrès significatifs ont été accomplis dans les domaines de l'organisation, des processus et de la technique afin d'assurer et d'améliorer en-

core à l'avenir la qualité des prestations existantes. A noter en particulier le projet interne visant à obtenir la certification ISO 17 025 pour la Section Services AFIS ADN, une procédure qui devrait prendre fin en 2008.

Par ailleurs, d'importantes mesures ont été prises au niveau informatique dans les domaines AFIS et ADN afin d'assurer et de développer les bases techniques requises pour fournir les prestations évoquées précédemment. Pour AFIS, la première étape d'un processus de mise à niveau qui devrait durer quatre ans a été réalisée, l'objectif étant d'améliorer la performance et de garantir une disponibilité constante élevée du système afin de répondre à tous les besoins des mandants. La première étape de mise à niveau a consisté à remplacer les éléments centraux du système de reconnaissance des paumes et des tranches des mains. Grâce au développement technique et à la formation continue des collaborateurs, les concordances de paumes ont proportionnellement fortement progressé en 2007.

Quant à la base de données sur les profils d'ADN CODIS, elle a fait l'objet d'une mise à niveau d'envergure en 2007, la capacité de stockage et la vitesse de recherche en particulier ayant été améliorées pour tenir compte de la hausse du volume des données traitées.

En 2007, la Section Service AFIS ADN a mis sur pied pour la première fois un cours de base de deux semaines en dactyloscopie (procédé d'identification par les empreintes digitales), en collaboration avec l'Institut suisse de police. En veillant à une bonne formation des polices cantonales, et plus particulièrement des services de police technique et scientifique, l'ambition est d'assurer le standard élevé et, à moyen terme, la qualité des empreintes digitales transmises, ce dans le but d'améliorer encore les taux de concordance.

Législation (Service juridique et protection des données)

Projet Législation de la police de la Confédération

Le projet «Législation de la police de la Confédération» a été lancé le 5 juillet 2007. Durant l'année sous revue, un groupe de travail interdépartemental (DFJP, DDPS, DFF) au sein duquel sont représentés tous les domaines de l'administration fédérale en rapport avec des activités policières, s'est penché sur les lacunes du droit en vigueur.

Rapport sur la vidéosurveillance

Le 31 janvier 2007, le Conseil fédéral a chargé le DFJP d'examiner, avec le concours du DETEC, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et d'autres organes compétents, la thématique de la vidéosurveillance par l'Etat de l'espace public à des fins de sécurité, et de rédiger un rapport d'ici à septembre 2007.

Un groupe de travail, composé de représentants du DETEC, du DFJP et des cantons et placé sous la conduite du Service juridique de fedpol, a examiné la situation juridique actuelle et la pratique en la matière et présenté la situation souhaitable et les mesures nécessaires pour y parvenir. Dans son rapport final, dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 28 septembre 2007, le DFJP conclut qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures au niveau fédéral si ce n'est par rapport à la réglementation concernant la durée de conservation insuffisante et trop rigide pour les enregistrements vidéo des locaux administratifs et des bâtiments du Parlement et du gouvernement. L'ordonnance fédérale en question sera adaptée en 2008. Dans la mesure où des lacunes subsistent encore au niveau cantonal et communal, le rapport renvoie à la juridiction cantonale en matière de droit de police.

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains

Eu égard au fait que la réglementation relative aux mesures de protection extraprocédurale des témoins contenue dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains touche des compétences cantonales, fedpol a lancé en étroite collaboration avec la CCDJP une procédure de consultation auprès des cantons, procédure qui se base sur l'art. 4 de la loi fédérale sur la participation des cantons à la politique extérieure de la Confédération (LFPC). Les cantons se sont notamment exprimés sur le choix éventuel d'un système pour réglementer la protection extraprocédurale des témoins.

Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP)

La LSIP rassemble les systèmes d'information existants dans un seul acte de loi et crée un ensemble cohérent pour toutes les bases de données de police. A l'exception de l'index national de police, qui est une sorte de répertoire des bases de données existantes, la LSIP ne crée pas de nouvelles bases de données de police.

Le 26 janvier 2007, fedpol s'est vu confier par la Commission des affaires juridiques du Conseil national la tâche d'élaborer à l'encontre de la Suède le droit indirect aux renseignements en conformité avec la décision, rendue dans l'intervalle, de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Segerstedt-Wiberg. Les art. 7 et 8 du projet, approuvés par le Conseil national en décembre 2007, ont par conséquent été reformulés.

Révision de la loi sur les armes

Les délibérations parlementaires au Conseil des Etats ont débuté lors de la session d'été 2006. Le Conseil national a ensuite traité cet objet en sa qualité de second conseil durant les sessions de printemps et d'été 2007. Au terme d'une procédure d'élimination des divergences engagée durant cette dernière session, la révision de la loi sur les armes a été adoptée lors du vote final le 22 juin 2007.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations de services dans les domaines des finances, de l'informatique, du personnel et des services centraux pour toutes les unités de l'office.

Finances Le domaine des finances est responsable de la planification, de la budgétisation, du controlling, du reporting et de la surveillance de l'ensemble des opérations financières de l'office, en tenant compte des directives du département, de l'Administration fédérale des finances et du Contrôle fédéral des finances.

L'Office fédéral de la police a disposé d'un budget global de 223 millions de francs en 2007 pour mener à bien les tâches clés qui lui étaient confiées.

rités partenaires nationales et cantonales sont exploitées.

Les nouvelles législations et les engagements internationaux auxquels la Suisse est liée ont des conséquences directes sur l'informatique, que ce soit en raison de nouvelles exigences ou d'exigences plus élevées, par exemple les prescriptions de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Schengen.

En 2007, le domaine de l'informatique a participé en particulier aux projets relatifs à Schengen/Dublin, au passeport biométrique et au système d'information Hoogan.

En décembre 2007, fedpol comptait **Personnel** 988 collaborateurs.

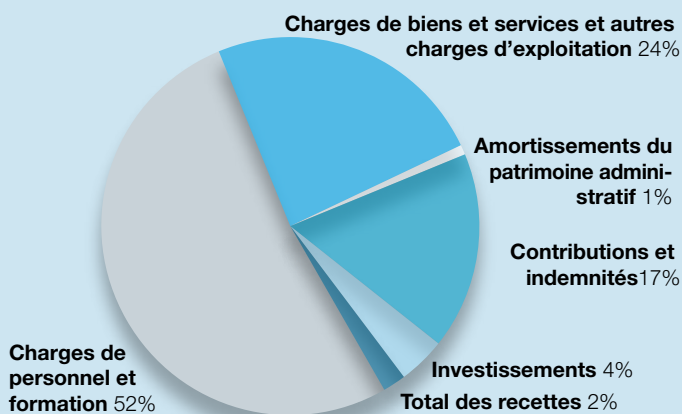
L'Office fédéral de la police compte des groupes professionnels des plus divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique et d'experts en finance mais aussi de psychologues, d'anthropologues, d'artisans et d'employés de commerce.

En 2007, 70 % des collaborateurs étaient âgés entre 30 et 49 ans. La proportion de femmes, stable depuis des années, s'élève à 30 % en moyenne. Durant la période sous revue, 17 % d'entre elles occupaient un poste de cadre.

La grande majorité des collaborateurs (75 %) sont germanophones, 20 % sont francophones et 3,5 % italophones. L'office compte aussi des collaborateurs de langue maternelle romanche et d'autres communautés linguistiques.

La Section Services centraux se compose des domaines suivants: **Services centraux** Bibliothèque et documentation, Service Sécurité et technique, Service Acquisitions et logistique, et Service postal.

Le **Service Bibliothèque et documentation** est responsable de la gestion systématique des documents et du suivi de l'activité de l'administration pour toutes les affaires traitées par l'office (archivage). Il s'occupe par ailleurs de l'acquisition et de la diffusion d'informations spécialisées, ainsi que de la gestion de la documentation des unités de l'office chargées d'exécuter des tâches préventives et ré-



Calcul 2007

En 2007, une attention particulière a été apportée à la gestion financière dans le cadre du Nouveau modèle comptable (NMC) de la Confédération, dont l'introduction s'est traduite par des changements considérables. Dès lors, il s'est agi d'adapter l'intégralité des processus financiers de l'office et, partant, d'assurer la transparence et la transition du passage de l'ancien système au nouveau.

Informatique Les tâches policières de fedpol présentent un degré d'informatisation très élevé; il n'est guère de domaine d'activité de la police qui ne dépende pas de l'aide de moyens informatiques. Ainsi, 47 applications spécialisées différentes (systèmes d'information) nécessaires au travail quotidien et indispensables à l'accomplissement du mandat de prestations en faveur des auto-

pressives en relation avec la sécurité intérieure. En 2007, il a traité quelque 2 350 demandes, procédé à 255 recherches et établi 2 200 évaluations. Viennent s'y ajouter la gestion d'environ 10 700 documents et le classement de quelque 6 120 documents.

Au sein de fedpol, le **Service Sécurité et technique** s'occupe des tâches de gestion de la sécurité des personnes et des bâtiments, y compris le système de contrôle des accès (badges), ainsi que de la gestion du parc automobile, de la conduite de projets de construction et de l'organisation des situations d'urgence.

Ces tâches sont assurées sur l'ensemble des sites et des unités décentralisées de fedpol.

Durant la période sous revue, 20 véhicules ont été réaménagés ou rééquipés. Dans l'ensemble, l'équipe chargée de la gestion du parc automobile est

responsable de l'entretien, de la réparation et de la maintenance de 150 véhicules.

Au sein de l'office, le **Service Acquisitions et logistique** fournit des prestations en relation avec l'achat de matériel, la gestion des locaux et des déménagements, la téléphonie et la bureautique, et gère le budget lié aux acquisitions. En 2007, 340 déménagements ainsi que 980 mutations téléphoniques, connexions spéciales et installations ont été opérés.

Quant au **Service postal**, il assure le service postal plusieurs fois par jour et la distribution du courrier au sein et à l'extérieur de l'office, aussi bien à destination des autres sites et des unités décentralisées de fedpol que du Palais fédéral, des ambassades et d'autres bâtiments de l'administration fédérale. En 2007, près de 7 000 distributions de courrier ont été effectuées. Environ 24 tonnes de courrier entrant et 9 tonnes de courrier sortant ont été gérées.

Glossaire

Abréviation	Signification
AAS	Accord d'association à Schengen
AFIS	système automatique d'identification des empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System)
AFIS ADN	centre national de prestations et de compétence de l'Office fédéral de la police responsable de l'identification des personnes à partir de données biométriques au moyen des empreintes digitales et palmaires et du profil d'ADN
ARKILA	collection de références de documents d'identité et de légitimation de tous les pays gérée par l'Office fédéral de la police
ASF	Automated Search Facility
ASF-SMV	ASF-stolen motor vehicles
ASF-STD	ASF-stolen travel documents
AWF	Analysis Work File (fichier de travail à des fins d'analyse)
CAM	Commission armes et munitions
CCPCS	Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol
CFS	Centre fédéral de situation
Cgfr	Corps des gardes-frontière
CODIS	base de données sur les profils d'ADN (Combined DNA Index System)
CSI-DFJP	Centre de services informatiques du DFJP
C-SIS	système d'information central de Schengen
DDoS	attaque par déni de service distribué (Distributed-Denial-of-Service)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DéICdG	Délégation des commissions de gestion
Délséc	Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ENFSI	European Network of Forensic Science Institutes
EVA	système d'élaboration et de contrôle automatisé des visas
FABER	registre des autorisations de conduire
FIT	Fingerprint Image Transmission
FIU	cellule de renseignements financiers (Financial Intelligence Unit)
FRAUDE	statistique sur la fraude documentaire
GAFI	Groupe d'action financière
HEC	Hautes études commerciales
HOOGAN	système géré par le CSI (DFJP) qui contient des informations sur tous les hooligans enregistrés en Suisse

Abréviation	Signification
Infostar	banque de données de l'Office fédéral de l'état civil (OFJ)
IP	Interpol
ISA	système d'information relatif aux documents d'identité
ISIS	système de traitement des données relatives à la protection de l'Etat
ISP	Institut suisse de police
Janus	système informatisé de la Police judiciaire fédérale
KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation
LArm	loi fédérale du 20 juin 1997 sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions (loi sur les armes)
LExpl	loi fédérale du 25 mars 1977 sur les substances explosibles (loi sur les explosifs)
LFMG	loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre
LMSI	loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure
LSIP	loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération
MELANI	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information
MOFIS	Système informatisé de véhicules à moteur
MPC	Ministère public de la Confédération
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
NIV	numéro d'identification des véhicules
N-SIS	partie nationale du Système d'information Schengen
OCA	Office central des armes
OCEP	Office central pour les explosifs et la pyrotechnie
OCMG	Office central du matériel de guerre
ODM	Office fédéral des migrations
OExpl	ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles (ordonnance sur les explosifs)
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFJ	Office fédéral de la justice
OMSI	ordonnance du 27 juin 2001 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure
Ordiséc	Organe de direction pour la sécurité
PICC	Police Information and Coordination Center (centre d'information et de coordination de police)
PJF	Police judiciaire fédérale
RIPOL	système de recherches informatisées de police

Abréviation	Signification
SAP	Service d'analyse et de prévention
SCOCI	Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFS	Service fédéral de sécurité
SINDEC	Etat-major pour le développement international et la gestion des crises
SIRENE	Supplementary Information Request at the National Entry (supplément d'information requis à l'entrée nationale)
SIS	Système d'information Schengen
SIS II	Système d'information Schengen de deuxième génération
SISone4ALL	solution transitoire de raccordement au SIS
SPOC	point de contact unique (Single Point of Contact)
SRS	Service de renseignement stratégique
SSR	Service scientifique et de recherches
SYMIC	système d'information central sur la migration
TIAGO	groupe d'intervention de la PJF
VoIP	Voice over IP (voix sur IP)
Vulpus	Système de renseignements de police
WEF	Forum économique mondial (World Economic Forum)
WGOC	groupe de travail sur le crime organisé (Working Group on Organized Crime)
WLAN	réseau local sans fil (Wireless Local Area Network)

